



Programme d'Appui aux PME/PMI
et à la Maîtrise des Technologies
d'Information et de Communication (PME II)

REVUE DE PRESSE

Du 26 au 30 août 2012



Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union Européenne

Palais des expositions Pins Maritimes - Mohammadia - Alger

Tél. : +213 (0) 21 21 00 68 - Fax : +213 (0) 21 21 00 86 - e-mail : contact@algerie-pme2.dz

www.algerie-pme2.dz

SOMMAIRE

Environnement de la PME	
Récolte des céréales à Médéa Des résultats supérieurs aux prévisions	P 4
Pour résoudre le problème du délestage Renforcement de la production d'électricité	P 5
En Algérie, le taux de chômage s'est stabilisé à 10% en 2011	P 7
La production d'électricité sera doublée d'ici 2017 Les Algériens doivent patienter cinq ans	P 8
L'indien Sun Pharma interdit d'activité en Algérie	P 10
Selon Ali Hached, conseiller du ministre de l'énergie Le prix du baril ne devrait pas trop baisser	P 11
Secteur agricole À Blida Sept commissions pour organiser la profession	P 13
Taux de chômage en 2011 Stabilité à 10 %, selon l'ONS	P 15
Enseignement et formation professionnels La rentrée de la première session fixée au 14 octobre	P 17
La politique énergétique de l'Algérie en débat au Forum d'El Moudjahid Charbon, uranium, gaz de schiste... des ressources à exploiter	P 20
Annoncée en grande pompe en 2011 avec deux milliards de dollars La lente relance du secteur du textile et du cuir	P 23
Manque de main-d'œuvre agricole Des récoltes de pomme de terre pourrie	P 25
Grands chantiers - Les entreprises algériennes en éternelles spectatrices	P 27
Des milliards se sont évaporés à l'arrêt des projets	P 29
Une enquête de l'ONS le révèle Plus de femmes sur le marché du travail	P 30
L'université Un vrai problème pour notre économie	P 34
Skikda Une wilaya aux potentialités inestimables	P 37

SOMMAIRE *Suite ...*

TIC	
Téléphonie mobile et internet Le DG de l'ARPT démissionne dans un climat tendu	P 41
Accès à internet, téléphonie IP... - Les opérateurs WiMax mettent en cause l'ARPT	P 42
FINANCEMENT	
Loi de finances 2013 - Il n'y aura pas de plan d'austérité	P 44
Selon le gouverneur de la Banque d'Algérie Les ratios de solvabilité des banques sont aux normes	P 46
Coopération / International	
L'accord d'association Algérie - UE entre en vigueur en 2020 Le partenariat sera basé sur l'initiative privée	P 48
Finance- Le Top 50 des banques	P 52
Crise de la zone euro La Grèce réclame plus de largesses, les Allemands s'impatientent	P 54
Pays arabes et sud-américains "réunissent un potentiel énorme pour l'échange et la coopération économiques"	P 56
La coopération algéro-autrichienne au menu de la visite de travail de M. Benaïssa en Autriche	P 58
L'Algérie y défend sa place depuis des années La France étudie sa politique économique au Maghreb	P 59
Processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC Le 11e round avant fin 2012 ?	P 61
Accord d'association Algérie-UE - Un répit et des remises en question	P 62
Il a été révélé hier Le démantèlement tarifaire aura coûté 8 milliards de dollars à l'Algérie	P 64
Accord d'association avec l'union européenne Les aveux et vœux de BENBADA	P 66
Partenariat entre le groupe Sidal et les laboratoires Novo Nordisk, M. Derkaoui « Le transfert de technologie à la clé »	P 70
Accords de coopération entre l'Algérie et la France La diplomatie économique privilégiée	P 73
Mme Laura Baeza fait le bilan de sa mission en Algérie à la veille de son départ "L'UE souhaite apporter son soutien politique à l'Algérie"	P 75
Il sera opérationnel à partir du 1er septembre Le nouveau schéma du démantèlement tarifaire Algérie-UE	P 81
Accord Algérie-UE - Echec économique, succès politique !	P 83
Evénements	
Publication à Oran d'un annuaire économique et social	P 84
La 36e réunion du Conseil des Gouverneurs des banques centrales africaines jeudi à Alger	P 85
4e session du comité de pilotage du projet de partenariat Sidal-Novo Nordisk à Copenhague	P 86
Commission onusienne des droits culturels et socio-économiques Session de formation sur les mécanismes d'action	P 87
Rencontre à Genève des dirigeants des grandes entreprises africaines Issad Rebrab prendra part au forum	P 88
36e réunion du Conseil des Gouverneurs des banques centrales africaines La problématique des flux de capitaux internationaux en Afrique en débat	P 89

Support	Liberté	Date	26 août 2012
Titre	Récolte des céréales à Médéa Des résultats supérieurs aux prévisions		



L'augmentation de la production céréalière est une conséquence de l'amélioration des rendements à l'hectare qui sont passés au cours de ces dernières années de 17 à 22 quintaux, selon les explications fournies par les services concernés.

En hausse par rapport aux prévisions établies en début de campagne, les résultats enregistrés en matière de récolte en céréales ont atteint un niveau record estimé à plus de 2,575 millions de quintaux.

Ces résultats sont satisfaisants quand on sait que les objectifs fixés au titre du contrat de performance ont été dépassés dans une proportion que les sources officielles estiment à plus de 3%, en attendant la publication des chiffres consolidés qui seront arrêtés à la fin de la période de collecte. L'augmentation de la production céréalière est une conséquence de l'amélioration des rendements à l'hectare qui sont passés au cours de ces dernières années de 17 à 22 quintaux, selon les explications fournies par les services concernés.

Il a même été obtenu des rendements oscillant entre 51 et 57 quintaux dans les endroits à fort potentiel céréalière, permettant à la wilaya de compter 6 agriculteurs dans le "club des 50" des 50 q à l'ha. Ces performances sont aussi une conséquence de la bonne pluviométrie dont a bénéficié la région et des itinéraires techniques qui ont été suggérés aux agriculteurs, consistant à encourager le traitement chimique par la fertilisation de fond et la fertilisation de couverture qui a concerné une superficie de 15 000 ha.

La récolte d'orge qui a atteint quelque 652 000 q, en augmentation par rapport aux années passées, laisse entrevoir une meilleure couverture des besoins des agriculteurs pour les semences propres et des éleveurs qui l'utilisent dans la composition alimentaire de leur bétail. On a enregistré avec beaucoup de soulagement le nombre très réduit de superficies parcourues par le feu, que certaines sources estiment à 152 ha, sans causer de pertes aux récoltes.

Les opérations de collecte qui tirent à leur fin ont été menées dans des conditions normales du fait de la disponibilité des moissonneuses-batteuses dont le nombre a été supérieur à 200 unités et de l'importance des capacités de stockage pouvant recevoir jusqu'à 900 000 quintaux.

M. EL BEY

Support	El Moudjahid	Date	26 août 2012
Titre	Pour résoudre le problème du délestage Renforcement de la production d'électricité		

SONELGAZ compte mettre fin au problème du délestage.



Sonelgaz compte mettre fin au problème du délestage. C'est la fin des coupures d'électricité. Ces dernières années l'accroissement important de la demande en électricité évolue à un taux de croissance à deux chiffres, surtout en période estivale. Selon le communiqué de la Sonelgaz, «les retards de remise en service des groupes en réhabilitation, les indisponibilités de certains groupes de production de SPE, induisent un niveau de disponibilités relativement bas (83% en 2011)». Afin d'assurer la couverture de la demande avec la réserve requise de 20% d'ici à 2017, le groupe vise à la mise en œuvre d'un important programme de réalisation d'infrastructures électriques et gazières.

Ce programme a pour objectif de doubler d'ici à 2017 les capacités de production, de transport et de distribution de l'électricité. Il y a lieu de souligner que dans ce programme, l'entreprise publique Sonelgaz prévoit la réalisation de près de 10 000 km de réseau de transport très haute tension et 500 km de réseau gaz pour alimenter les centrales et neuf centrales électriques d'une puissance totale de 8 050 MW, 300 postes très haute et haute tension. S'agissant de l'évolution de la demande électrique pour la période 2012-2017, la même source souligne que, «compte tenu de l'évolution de la demande observée en été ces dernières années, il a été retenu un taux d'évolution de 14% qui sera déterminant pour le développement des capacités de production sur la période 2012-2017».

En ce qui concerne les prévisions de la puissance maximale appelée sur la période 2012-2017, Sonelgaz a cité à titre d'exemple la prévision de la puissance maximale appelée (PMA) à 14% en 2012, 10 032 MW en 2013, 11 436 MW en 2014, de 13 038 MW en 2015 et de 14 863 MW en 2016. Rappelons que la Compagnie de l'engineering, de l'électricité et du gaz (CEEG) a indiqué que le groupe sud-coréen Daewoo E&C a obtenu la réalisation d'une centrale géante de production d'énergie électrique en cycle combiné à Ras Djinet, dans la wilaya de Boumerdès, d'une puissance de 1 200 MW pour plus de 753 millions d'euros.

Il faut aussi savoir que ce groupe est chargé de la fabrication des matériels, l'acquisition des équipements et matériaux, la supervision des travaux de génie civil, les travaux de montage, l'installation, les essais, la mise en service des groupes, les garanties et la formation du personnel, du client, la conception, l'ingénierie.

La réalisation de cette centrale de production d'énergie électrique en cycle combiné à Ras Djinet confirme l'engagement réel du groupe Sonelgaz quant à la concrétisation de son programme prévu d'ici à 2017.

Makhlouf Aït Ziane

Support	APS	Date	26 août 2012
Titre	En Algérie, le taux de chômage s'est stabilisé à 10% en 2011		

Le taux de chômage s'est établi à 10% en Algérie en 2011, avec une baisse significative chez les universitaires, où le taux est passé de 21,4 % en 2010 à 16,1%, a indiqué l'Office national des statistiques (ONS). Le nombre de chômeurs a atteint 1.063.000 personnes, soit 10% de la population active. Ce taux, similaire à celui enregistré en 2010, est légèrement inférieur à celui de 2009 (10,2%), mais en net recul par rapport à 2008 (11,3%), selon les résultats de l'enquête rendus publics par l'ONS.

A la même échéance de l'année en cours, la population active ou en âge de travailler (âgée de 15 ans et plus) était estimée à 26.663.000 individus, soit 72,2% de la population résidente totale du pays. Elle est composée de 50,4% d'hommes et 49,6% de femmes, selon les concepts définis par le Bureau international du travail (BIT), précise l'office.

"Par contre, la population active du moment, au sens du BIT, est estimée à 10.661.000 personnes", affirme l'ONS selon lequel le taux de participation à la force de travail de la population âgée de 15 ans et plus (ou taux d'activité économique) s'établit à 40%. Le taux de chômage en milieu urbain reste le plus important, avec 10,6%, contre 8,7% en zone rurale, indiquent les résultats de cette "enquête sur l'emploi auprès des ménages 2011", menée auprès de 20.314 ménages répartis sur le territoire national.

Le taux de chômage semble avoir été stabilisé en 2011 par rapport à 2010, mais cette stabilité observée ne l'est qu'au niveau global. Des disparités assez significatives selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction ont été constatées selon les catégories de chômeurs, précise l'Office.

Au sens du Bureau International du Travail, est considérée comme chômeur une personne qui se déclare comme telle, qui recherche du travail, et qui n'a pas exercé d'activité rémunérée, qu'elle touche une indemnité de chômage ou non. Les femmes au foyer, les travailleurs saisonniers ou occasionnels ne sont donc pas considérés comme chômeurs. C'est ce qui explique la différence avec un pays comme l'Espagne, où le taux de chômage est deux fois plus élevé.

ME -Algérie presse service

Support	El Watan	Date	27 août 2012
Titre	La production d'électricité sera doublée d'ici 2017 Les Algériens doivent patienter cinq ans		



L'Algérie veut rattraper en cinq années une grave crise de désinvestissement dans le secteur de l'énergie électrique qui aura duré plus d'une décennie. Le plan d'urgence consiste à doubler le volume de l'électricité produite d'ici 2017.

Ali Hached, conseiller du ministre de l'Énergie et des Mines, a détaillé, hier, le plan d'urgence qui consiste, en un mot, à doubler le volume de l'électricité produite d'ici 2017. Il est donc question de porter la puissance de l'électricité produite, estimée actuellement à près de 12 000 mégawatts, à 24 000 mégawatts à l'horizon 2017.

L'été aura été chaud cette année. Le dossier de l'électricité aussi. Les coupures récurrentes et les justificatifs jusqu'ici peu convaincants des responsables du groupe Sonelgaz ont pesé sur le moral des citoyens. Afin d'apaiser le courroux des Algériens qui n'ont pas hésité, comme à l'accoutumée, à investir la rue, le ministre de l'Énergie et des Mines est intervenu pour annoncer succinctement le lancement de plusieurs investissements mis en veille depuis des années. Hier, c'était au tour de son conseiller, Ali Hached en l'occurrence, de détailler techniquement le plan d'investissement concocté dans les cuisines du ministère.

Ali Hached a tenté d'abord de situer les tares : «Accroissement important de la demande en énergie électrique et retards dans la réalisation des projets censés rehausser le niveau de production et son transport.» Pour enrayer les coupures répétitives, il sera procédé dès l'année prochaine à l'injection de quantités supplémentaires sur le réseau, tout en s'investissant dans l'amélioration et la consolidation des interconnexions nationales transportant l'énergie électrique.

La nouvelle puissance attendue à l'horizon 2017, soit 12 000 mégawatts en cinq ans, proviendra à hauteur de 40% d'un système de production par le moyen de turbines à gaz, tandis que les 60% restants seront générés suivant une mixture de ressources.

Un plan d'investissement d'urgence

Le gisement solaire fournira une capacité de production supplémentaire de 800 mégawatts à l'horizon 2017, a indiqué Ali Hached, lors d'un point de presse organisé, hier, dans les locaux du journal El Moudjahid.

Le gouvernement, sous la pression de la rue, semble avoir pris conscience qu'il était temps d'intervenir en amont, dépourvu en moyens et infrastructures de production pour pouvoir faire face aujourd'hui à une demande plus que jamais croissante. Les options d'ultralibéralisme de Chakib Khelil, l'ancien ministre de l'Énergie et des Mines, comprises dans la loi du 22 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations, auront été catastrophiques pour le pays. Sonelgaz, en attente d'investisseurs privés depuis toutes ces années, a été rattrapé par une demande galopante. D'où la décision de tourner la page de l'ère Khelil en redonnant à César ce qui appartient à César.

S'il est vrai que Sonelgaz est techniquement une entreprise en faillite, plombée par les créances, la tarification peu rentable de l'électricité et les engagements auprès des banques, le gouvernement n'a de choix que de miser sur le même cheval. Outre les investissements prévus dans la production, Ali Hached a annoncé qu'il est également question de construire un réseau de 15 000 km d'ici 2017 pour se doter, à cette même échéance, d'un réseau performant de 35 000 km.

Le plan d'investissement d'urgence 2012-2017 comprend également la réalisation de 350 nouveaux postes de transformation pour porter ainsi la logistique à 600 postes à l'horizon 2017. A long terme, soit à l'horizon 2030, le programme national de développement des énergies renouvelables devrait apporter au réseau une puissance supplémentaire de 12 000 mégawatts, dont 10 000 destinés à l'exportation «sous réserve de l'ouverture du marché européen de l'électricité et une meilleure rentabilité des investissements», précise Ali Hached.

Pour lui, l'option du nucléaire est envisageable à long terme, d'autant plus que l'Algérie recèle d'importantes réserves d'uranium.

La part du nucléaire dans la production globale de l'électricité pourrait représenter 10 à 15%, d'après l'orateur, pour peu que cette option soit mise en œuvre. En somme, le pays est appelé à injecter environ 20 milliards d'euros d'ici 2017 pour se doter d'une capacité supplémentaire de 12 000 MW et d'un réseau de transport performant. Le projet est d'une importance capitale pour garantir une couverture suffisante des besoins.

Ali Titouche

Support	Le Maghreb Emergent	Date	27 août 2012
Titre	L'indien Sun Pharma interdit d'activité en Algérie		

Le laboratoire indien Sun Pharmaceuticals (Sun Pharma) qui vient de prendre le contrôle total de la société israélienne de médicaments générique, Taro, cotée en bourse aux Etats-Unis, est désormais interdit d'activités en Algérie. Il est accusé d'avoir vendu en Algérie des médicaments israéliens sous le label « made in India ».

Le laboratoire indien Sun Pharmaceuticals a été rayé de la liste des importateurs agréés par l'Algérie car il a commercialisé sous le label « made in India » des médicaments anticancéreux produits en Israël. Les services de santé ont confirmé que ces médicaments ont été produits par la société Taro dont le siège se trouve à Haïfa.

Sun Pharmaceuticals est définitivement « rayée de la liste » des importateurs a indiqué le ministre algérien de la santé, Djamel Ould Abbès, cité par le journal El Khabar. « Des informations me sont parvenues, et elles ont été vérifiées, selon lesquelles ces médicaments indiens ont été produits en Israël, ce qui va à l'encontre de la politique générale de l'Algérie qui rejette globalement et dans le détail toute normalisation avec Israël » a-t-il indiqué. « Nous avons des preuves irréfragables » a-t-il ajouté.

Et de ce fait, ce « laboratoire indien a été interdit d'activer en Algérie et il n'y vendra pas un milligramme. Le chiffre d'affaires de Sun Pharma en Algérie est de l'ordre de 50 millions de dollars, principalement des produits anticancéreux qu'il commercialise depuis 2008. Les liens entre Sun Pharmaceutical et la société israélienne Taro n'ont rien d'un secret.

La compagnie indienne était déjà actionnaire dans Taro depuis 2007, elle vient d'en prendre, le 12 août dernier, le contrôle total pour la somme de 580 millions de dollars. Le 29 mai dernier, Sun Pharma a désigné Israël Makov en tant que président du conseil d'administration. Markov a notamment dirigé l'entreprise israélienne Teva Pharmaceutical Industries.

Support	El Watan	Date	27 août 2012
Titre	Selon Ali Hached, conseiller du ministre de l'énergie Le prix du baril ne devrait pas trop baisser		

Les cours du pétrole ne devraient raisonnablement pas baisser en deçà d'un certain plancher, a estimé, hier, le conseiller du ministre de l'Energie et des Mines, Ali Hached, lors d'une rencontre avec la presse, organisée par le quotidien El Moudjahid, à Alger.

Les cours pétroliers risquent-ils de s'écrouler sous l'effet du ralentissement général de l'activité économique mondiale et de la persistance de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro ? Dans l'absolu, «tout peut arriver, les prix du pétrole peuvent aussi bien chuter qu'augmenter», répond l'invité du forum d'El Moudjahid.

Développant un discours nettement moins alarmiste que celui que tenait, en juin dernier, le ministre de tutelle, le conseiller de M. Yousfi a d'emblée soutenu que le prix du baril ne devrait raisonnablement pas flancher en deçà des 90 dollars ni se renchérir au-delà des 115 dollars. Selon lui, pour que les cours du Brent s'écroulent, il faudrait qu'il y ait jonction de plusieurs facteurs qui affecteraient durablement le marché.

Lors de la réunion de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en juin dernier, a-t-il rappelé, il a été constaté que les cours pétroliers baissaient alors que l'offre et la demande étaient plutôt à l'équilibre. Aussi, a-t-il précisé, l'enjeu est de favoriser l'équilibre des prix, soit à un niveau que l'on peut estimer à 105 ou 110 dollars le baril, et ce, pour ne pas décourager l'investissement dans le domaine pétrolier, tout en veillant à ne pas étouffer la demande avec des cours trop élevés.

Les pays industrialisés, a souligné Ali Hached, s'estiment pénalisés par le renchérissement du pétrole et il y a toujours possibilité de voir les Etats-Unis puiser dans leurs réserves stratégiques pour calmer un peu le marché, comme ils l'ont déjà fait auparavant. Néanmoins, soutient globalement le conférencier, le baril ne devrait raisonnablement pas s'effondrer ni flamber à des niveaux excessifs par rapport à ceux observés actuellement sur le marché.

A la question de savoir quel impact pourrait avoir l'éventualité d'une guerre en Iran sur les cours pétroliers, M. Hached a rétorqué qu'en pareil cas, divers facteurs devraient être pris en considération. Selon lui, ce n'est toutefois pas logique de chercher à anticiper les effets d'un événement dont on ne sait même pas s'il peut effectivement se produire.

Quoi qu'il en soit, le conseiller du ministre de l'Energie se voulait plutôt rassurant quant à l'évolution de la conjoncture pétrolière à court terme, en minimisant surtout les hypothèses catastrophistes d'un effondrement soudain du prix du baril. En juin dernier, convient-il de rappeler, certains pays membres de l'OPEP, dont l'Algérie, étaient les premiers à tirer la sonnette d'alarme face au déclin des cours pétroliers. Quelques mois auparavant, soit de mars à juin, le cours du Brent coté à Londres avait décliné de 25%.

Le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi, avait alors laissé clairement entendre qu'une dégringolade persistante des cours du brut risquait de fragiliser fortement la viabilité des finances publiques de l'Algérie. Un écueil qui restera, sans nul doute, durablement d'actualité tant que l'économie nationale demeurera étroitement dépendante des recettes des hydrocarbures.

Akli Rezouali

Support	El Watan	Date	27 août 2012
Titre	Secteur agricole À Blida Sept commissions pour organiser la profession		

La profession agricole, dans la wilaya de Blida, a bénéficié d'une nouvelle réorganisation, et ce, à travers la création de sept commissions dont le but principal est «de mieux organiser la profession et promouvoir l'agriculture et le métier d'agriculteur», déclare M. Abri, directeur de la Chambre d'agriculture de la commission.

Ces commissions sont installées au niveau de la Chambre locale d'agriculture. Ainsi, il y a la commission chargée de l'animation et de l'élargissement de la base professionnelle qui a pour objectif le renforcement et la promotion des associations professionnelles, afin qu'elles constituent «le lieu où agriculteurs et éleveurs débattent de la situation de leur filière de production et de propositions d'amélioration de leur fonctionnement», lit-on dans un rapport établi par la Chambre nationale d'agriculture.

Cette commission est chargée également de recenser les associations professionnelles agricoles existant sur le territoire de la wilaya, de diffuser et d'expliquer le nouveau texte relatif au mode de fonctionnement des associations, doter les membres des bureaux de recueil de textes réglementaires relatifs aux crédits, aux soutiens et à tout ce qui se rapporte à l'acte de production agricole.

La même commission vise à inciter les associations à se rapprocher du terrain en allant à la rencontre des exploitants et de leurs besoins. La deuxième commission est chargée de l'intégration effective des jeunes et des femmes rurales dans le monde agricole, et ce, à travers leur formation en continu, tout en demandant aux pouvoirs publics de les encourager à travers des aides. Cette commission se battra aussi pour la création de sections «jeunes agriculteurs» et la réactivation des sections «femmes rurales» dans les Chambres de l'agriculture.

La troisième commission est chargée du développement de l'investissement agricole. Parmi ses objectifs, il est prévu le développement du secteur agricole en faisant en sorte que les exploitants agricoles bénéficient pleinement des dispositifs mis en place dans le cadre du renouveau agricole et rural (différents crédits : RFIG, Ettahadi, fédératif).

Les agriculteurs sont aussi appelés à «profiter» des différents dispositifs de l'Etat, à l'instar de la Cnac, l'Ansej ou l'Angem, et ce, afin d'augmenter leurs revenus et favoriser la croissance de l'agriculture. Cette dernière commission doit toutefois rester attentive aux difficultés qui pourraient survenir dans l'obtention des différents crédits pour contribuer, avec l'aide des pouvoirs publics, à leur solution.

La quatrième commission se charge d'ancrer la tradition des concours dans le milieu professionnel agricole, afin de primer les meilleurs agriculteurs ou éleveurs et, par ricochet, les encourager. Les non-lauréats seront donc appelés à rendre plus performant leur investissement afin d'accéder aux meilleures places.

La cinquième commission est chargée du renforcement des services et organismes d'entraide, dans le but de créer des coopératives et des groupements d'intérêt commun pour la prise en charge des services indispensables (fourniture d'intrants, machinisme, transport, mise sur le marché...).

Les deux commissions qui restent sont chargées notamment de promouvoir les produits du terroir, ainsi que les nouvelles techniques de gestion afin que l'agriculteur réussisse son investissement.

Mohamed Benzerga

Support	El Moudjahid	Date	27 août 2012
Titre	Taux de chômage en 2011 Stabilité à 10 %, selon l'ONS		



L'effectif des chômeurs a atteint 1.063.000 personnes, soit 10% de la population active. Le taux de chômage en Algérie s'est établi en 2011 à 10%, avec une baisse significative chez les universitaires où le taux est passé de 21,4% en 2010 à 16,1%, a-t-on appris hier auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

L'effectif des chômeurs a atteint 1.063.000 personnes, soit 10% de la population active. Ce taux est similaire à celui enregistré en 2010 et légèrement inférieur à celui de 2009 (10,2%), mais en net recul par rapport à 2008 (11,3%), précise une enquête de l'Office. A la même échéance de l'année en cours, la population active ou en âge de travailler (âgée de 15 ans et plus) était estimée à 26.663.000 individus, soit 72,2% de la population résidente totale du pays.

Elle est composée de 50,4% d'hommes et 49,6% de femmes, selon les concepts définis par le Bureau international du travail (BIT), précise l'office. «Par contre, la population active du moment, au sens du BIT, est estimée à 10.661.000 personnes», affirme l'ONS selon lequel le taux de participation à la force de travail de la population âgée de 15 ans et plus (ou taux d'activité économique) s'établit à 40,0%. Le taux de chômage en milieu urbain reste le plus important avec 10,6%, et 8,7% en zone rurale, indiquent les résultats de cette «enquête sur l'emploi auprès des ménages 2011» menée auprès de 20.314 ménages répartis sur le territoire national. Le taux de chômage semble s'être stabilisé en 2011 par rapport à 2010, mais cette stabilité observée ne l'est qu'au niveau global.

Des disparités assez significatives selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction ont été constatées selon les catégories de chômeurs, précise l'Office. Ainsi le chômage masculin a enregistré une légère hausse pour atteindre 17,2%, alors que le chômage féminin a reculé à 8,4%. Les résultats de cette enquête montrent que le chômage touche toujours les universitaires et plus particulièrement les diplômés de l'enseignement supérieur avec 16,1%. A ce propos, l'ONS souligne que ce taux de diplômés de l'enseignement supérieur a baissé «de manière significative» par rapport à 2010 (21,4%) grâce aux différents dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Les universitaires plus touchés

L'enquête de l'ONS fait ressortir que le chômage touche d'abord les universitaires, et plus particulièrement les diplômés, puis les diplômés des instituts et écoles de la formation professionnelle avec 12,4% et enfin la population n'ayant aucun diplôme avec 8,2%.

Le chômage touche principalement les jeunes (16-24 ans) avec 22,4%, avec de fortes disparités par sexe, 19,1% auprès des hommes et 38,1% chez les femmes, alors que celui des adultes (25 ans et plus) s'établit à 7,2%. Le niveau de chômage chez les jeunes atteint le triple de celui observé auprès des adultes. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont estimés à 379.000 personnes, soit plus du tiers de l'ensemble des chômeurs (35,7%) de la population en chômage. Près de la moitié de cette population est âgée de moins de 30 ans et près d'un chômeur ayant travaillé sur quatre a perdu son emploi en 2011.

Il s'agit d'une population qui exerçait essentiellement comme salariés permanents (68%), dans le secteur privé (71,9%) et qui activait dans les secteurs du commerce et services (37,5%) et enfin le BTP (27,6%).

Parmi la population en chômage 82,2% des chômeurs ont entrepris des démarches pour chercher un poste de travail, 75,6% ont déclaré s'être inscrits auprès des bureaux de placement, soit trois chômeurs sur quatre, et 68,8% ont déclaré avoir effectué des démarches auprès des entreprises, tandis que 29,4% étaient en quête de moyens financiers et d'autorisations pour s'installer à leurs comptes.

Support	El Moudjahid	Date	27 août 2012
Titre	Enseignement et formation professionnels La rentrée de la première session fixée au 14 octobre		

La rentrée de la formation professionnelle (2012-2013) est fixée au 14 septembre prochain pour la première session et au 26 février 2013 pour la seconde, affirme le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnels.



Les inscriptions pour la première session sont ouvertes depuis le 8 juillet dernier. Elles se poursuivront jusqu'au 8 octobre prochain au niveau de l'ensemble des établissements de formation et d'enseignement professionnels. Par contre, la sélection et l'orientation des candidats désireux d'acquérir un métier ou une profession, qui les habilitera à intégrer le monde du travail, aura lieu entre le 7 et le 9 octobre 2012. Elle sera suivie de la rentrée officielle, fixée au 14 du même mois.

La loi organique d'orientation du secteur de l'Education offre le choix aux élèves, à partir de la 4e année moyenne, de suivre une scolarité classique dans un lycée ou de s'orienter vers une formation professionnelle. Une disposition introduite dans la loi d'orientation, mise en place en 2010, inclut la possibilité de s'orienter vers celle-ci dans la fiche de vœux remise aux élèves. Les candidats peuvent suivre une formation de technicien supérieur dans la formation de leur choix.

Cette formation s'étale sur deux années pour obtenir un DEP1 et deux autres années pour un DEP2. Pour les deux rentrées d'octobre et de février, 350 000 places sont offertes à travers les 1 100 centres de formation professionnelle répartis au niveau national. Sur un autre plan, une centaine de conventions sont signées avec plusieurs secteurs dans différents domaines.

Celles-ci permettent d'assurer l'accueil des stagiaires pour leurs stages pratiques, mais aussi des mises à niveau pour le personnel formateur du secteur et la contribution à l'élaboration du contenu des programmes, selon les besoins de chaque secteur. «Ce sont les différents partenaires qui identifient les compétences que doit avoir le stagiaire».

L'objectif de la politique de la formation professionnelle étant de répondre aux exigences de l'économie nationale, par la disponibilité de spécialités en adéquation avec les besoins du marché national. En février dernier, le programme pédagogique de la rentrée comptait 222 spécialités couvrant 20 branches professionnelles, dont 138 spécialités demandées par les différents départements ministériels.

Transformation des dattes, confiserie, chocolaterie,... figurent parmi les nouvelles spécialités

Parmi ces 222 spécialités, il y en a 5 nouvelles qui sont programmées pour la prochaine rentrée, à savoir la menuiserie d'agencement, le suivi de réalisation de chantier (bâtiment), le traitement d'eau, la transformation des dattes, la préparation en confiserie, la chocolaterie et la biscuiterie.

Et pour consolider ce partenariat «et mieux aider à identifier les besoins», un conseil de partenariat a été mis en place. Il est composé de 57 membres représentant différents départements ministériels, des chambres nationales, notamment du commerce et de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat et des métiers, de la pêche, ainsi que de représentants d'agences de l'emploi.

Ce conseil, dont le siège se trouve à Alger, contribue par ses recommandations et avis à la consolidation du système national de formation et d'enseignement professionnels et à la formulation de propositions sur l'ensemble des programmes mis en œuvre en la matière. Constitué d'une assemblée générale, d'un bureau et de comités techniques spécialisés, le conseil de partenariat est chargé notamment de diriger les travaux de l'assemblée générale et du bureau de cet organe et d'adresser au ministre chargé de la Formation et de l'Enseignement professionnels le rapport annuel sur les activités du conseil.

L'objectif principal visé par le conseil est d'assurer un pilotage du système national de formation et d'enseignement professionnels par la demande afin de mieux prendre en charge les besoins du secteur économique. La mise en place de ce conseil s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels, notamment le chapitre 4, qui consacre la mise en place de cet organe de concertation dans le but de faire participer les représentants des différents acteurs et partenaires à la définition de la politique nationale de formation et d'enseignement professionnels.

Il regroupe des représentants d'institutions publiques et privées et des chambres professionnelles et de commerce des opérateurs économiques. Son rôle se situe dans l'organisation, la coordination et la formation à travers l'ouverture de spécialités conformément aux propositions et besoins des opérateurs économiques.

Un conseil de partenariat pour adapter la formation à l'environnement

Parmi les missions dévolues au conseil, la contribution par des avis et recommandations à la stratégie nationale de formation et d'enseignement professionnels en vue d'assurer sa cohérence, l'amélioration de son rendement et l'adaptation des offres de formation aux besoins de l'environnement socio-économique.

Il prendra en charge, en outre, la consolidation du système national de formation et d'enseignement professionnels en formulant des propositions sur l'ensemble des programmes mis en œuvre en la matière.

Ce conseil contribuera au développement des filières et des profils de formation demandés au niveau du marché de l'emploi, de façon à assurer l'adéquation entre l'offre et les besoins du marché de l'emploi à travers les propositions formulées par les commissions de wilaya de partenariat.

Il contribuera, par ailleurs, au développement et à la promotion de l'apprentissage et de la formation continue, ainsi qu'au renforcement de la nomenclature nationale des spécialités de formation par l'introduction de nouvelles filières qui répondent aux exigences du marché de l'emploi.

Le conseil se chargera aussi de l'examen des bilans annuels des programmes réalisés en donnant des avis sur les résultats obtenus dans le domaine de la formation. Comme il assurera le dialogue et la concertation d'une façon régulière et permanente entre l'ensemble des acteurs et partenaires du système de formation et d'enseignement professionnels. En effet, il s'agit d'accompagner et de soutenir le développement économique et social par la formation, la qualification et la création d'emplois.

Il y a lieu de rappeler que depuis quelques années, la demande est de plus en plus forte sur le marché de la formation professionnelle qui est considérée comme un secteur stratégique dans le développement économique et social du pays.

Sarah Sofi

Support	El Moudjahid	Date	27 août 2012
Titre	La politique énergétique de l'Algérie en débat au Forum d'El Moudjahid Charbon, uranium, gaz de schiste... des ressources à exploiter		



Le conseiller du ministre de l'Energie et des Mines, M. Ali Hached, a exposé, hier, au Forum d'El Moudjahid les grands axes de la politique énergétique de l'Algérie, confrontée à de grands défis, basés sur l'exploitation de toutes les ressources que recèle notre pays, notamment l'uranium qui devrait servir à l'horizon 2030, ou plus, dans la production de 10 à 15 % d'électricité.

Hached voit dans la diversification de l'exploitation des ressources énergétiques le meilleur moyen de faire face à la demande en énergie en perpétuelle augmentation et surtout aux fluctuations des matières premières. D'ailleurs dira-t-il la politique énergétique de notre pays obéit à cette règle, et des réflexions sont entamées, au niveau du département de l'Energie et des Mines, pour développer l'utilisation de toutes les richesses dont nous disposons.

A ce titre, il citera le gaz dont nous disposons des quantités suffisantes pour couvrir les besoins du marché national à long terme, cependant pour différentes raisons il est impératif d'aller vers la diversification pour éviter une surexploitation surtout que nous recelons d'autres sources d'énergie tels le charbon, les ressources hydrauliques, les énergies renouvelables et enfin l'uranium.

Contrairement à ceux qui voient cela comme un retour en arrière, l'invité du forum d'El Moudjahid voit dans l'exploitation du charbon un palliatif, d'autant que l'Algérie dispose de quelque 250 millions de tonnes, une quantité assez importante pour réaliser des centrales énergétiques à moyen terme. En ce qui concerne l'hydraulique, il reconnaît que les potentialités existantes sont faibles, mais elles peuvent toujours être exploitées à bon escient.

Pour ce qui du programme des énergies renouvelables, si certains le qualifient de timide, M. Hached dira que beaucoup le qualifient d'ambitieux. Partant du fait que d'ici 2040, elles seront en mesure de fournir 35 à 40 % de notre électricité. Quant à l'uranium, le conférencier dira que la quantité disponible permet la production d'électricité et l'Algérie, membre de l'AIEA, et engagée dans l'utilisation pacifique de l'uranium, n'a aucun complexe à aller vers cette exploitation.

Production d'électricité, 12.000 MW pour la période 2012-2017

Le secteur de l'électricité, qui a fait l'actualité ces dernières semaines, a été au centre de la conférence animée par M. Hached. Pour le conseiller du ministre de l'Energie et des Mines, l'accroissement de la demande en électricité observé ces dernières années, notamment en période estivale avec une utilisation en hausse des équipements de climatisation, un taux de croissance de 14%, a été à l'origine de contraintes (coupures fréquentes, délestage...) en raison de contraintes de transport. Et ce, suite au retard enregistré dans la réalisation de certaines lignes pour causes d'opposition pour passage des ouvrages.

Le conférencier a rappelé, en effet, les mesures prises pour réduire les contraintes sur le système électrique durant l'été 2012 et afin de renforcer la sécurité électrique et pour disposer d'une marge de réserve conséquente, il a été lancé, en plus des centrales déjà décidées, un plan d'urgence pour la période 2012- 2017. L'objectif de ce plan d'urgence est de garantir la couverture de la demande de l'année 2012 et de s'assurer de la satisfaction de la demande sur la toute la période. Il faut savoir que le plan d'urgence concerne le réseau interconnecté et les réseaux isolés du Sud.

Pour le premier, une capacité à réaliser sur la période 2012-2017 de l'ordre de 12.000 MW, dont 3.300 MW durant la période 2013-2015 et 9.000 MW durant la période 2016-2017. Sur les 12.000 MW, 60% seront réalisés en cycles combinés et 40 % en turbines à gaz. S'agissant des réseaux isolés du Sud, les capacités de production d'électricité prévues se répartissent en 136 MW en turbines à gaz pour les régions de Tindouf, Tamanrasset, Beni Abbès et Timimoun, et 140 MW en groupes diesel pour les localités du grand Sud. Pour le programme de développement des capacités de production classique sur la période fixée, il y a lieu de mentionner la réalisation de l'ordre de 800 MW d'origine solaire.

M. Ali Hached a également souligné que pour l'été 2012, le système électrique a connu des contraintes d'alimentation au niveau des régions Est et Sud-Est, notamment en termes de couverture de la demande durant les périodes caniculaires. Les causes principales, selon M. Hached, sont les problèmes de transit sur les lignes de transport et de la tenue du plan de tension. Cette situation est due aux appels de puissances importants. Le taux d'évolution est de plus de 15 % par rapport à 2011. Il faut savoir qu'en termes de réseau de transport d'électricité, le programme de développement sur la phase s'étalant de 2012 à 2017, prévoit la réalisation d'une longueur de réseau de l'ordre de 15.000 km et de 350 nouveaux postes de transformation dans les grandes agglomérations.

Ainsi, l'on apprend qu'à l'horizon 2017, la longueur globale du réseau de transport de l'électricité sera de l'ordre de 35.000 km avec 600 postes de transformation. Ce qui constitue le doublement du réseau actuel de lignes de transport et de postes de transformation.

Il faut savoir que pour assurer la couverture de la demande prévisionnelle, la capacité additionnelle de production prévue sur la période 2012-2017 (de l'ordre de 12.000 MW et dont 1.200 MW seront en service à la fin de cette année) équivaut à réaliser en 5 années une capacité de production égale à celle produite actuellement.

L'invité du Forum a tenu à rappeler que pour ce programme et afin de réaliser le raccordement au réseau gaz des nouvelles centrales, il faut un réseau de transport de 460 km et pour le transport de l'électricité, y compris l'évacuation de l'énergie électriques des futures centrales électriques, le développement d'un réseau de transport de l'électricité de quelque 15.000 km et 350 postes de transformation.

Cours du pétrole, il faut rester prudent

Interrogé sur le projet d'amendement de la loi sur les hydrocarbures, M. Hached s'est refusé d'apporter des détails sur le contenu de la nouvelle loi et s'est limité à rappeler que le futur texte vise essentiellement à améliorer l'attractivité de l'Algérie par rapport aux grands investisseurs potentiels à travers des mesures fiscales plus incitatives.

A la question de savoir si les prix du pétrole risquent de s'écrouler, M. Hached s'est montré pragmatique. Pour lui, il faudrait des facteurs baissiers pour affecter le cours de l'or noir.

En revanche, il penche plus vers l'éventualité d'une hausse, vu certains facteurs géopolitiques.

Mais cela ne va sans le risque de voir sur le marché, le déversement des stocks stratégiques pour calmer le marché, surtout que nous sommes à la veille d'élections présidentielles américaines. Cependant le conseiller du ministre de l'Energie dit s'attendre à ce que les cours restent à leur niveau actuel, au moins jusqu'à la fin de l'année. Mais dira-t-il, il faut rester prudent.

Nora Chergui

Support	Le Soir d'Algérie	Date	28 août 2012
Titre	Annoncée en grande pompe en 2011 avec deux milliards de dollars La lente relance du secteur du textile et du cuir		

La sonnette d'alarme est tirée. Le malaise s'installe. C'est le constat qui se dégage dans le secteur du textile et cuir, plus d'une année après l'engagement fait par les pouvoirs publics pour la relance du secteur.

Décider un plan de relance constitue une importante décision, mais encore faut-il que cette dernière soit appliquée rapidement. Le constat est visible au niveau des différentes structures étatiques relevant du secteur du textile. Il est encore plus expressif chez les représentants des travailleurs.

Ces derniers attendent de voir que le gouvernement tienne sa promesse. Celui d'injecter les deux milliards de dollars pour sauver un secteur qui peut à la fois assurer du travail à des milliers de travailleurs et l'équilibre social et régional. Le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs du textile et cuir affiliée à l'UGTA M, Amar Takdjout, a souligné dans un passé récent que «le programme de développement du secteur du textile a enchanté l'ensemble des travailleurs et a même apporté une lueur d'espoir pour redynamiser l'activité en souffrance depuis plusieurs années».

Toutefois, le syndicaliste estime que le processus d'application du plan de relance accuse du retard. «Il faudrait accélérer le processus», a soutenu M. Takdjout, ajoutant que «cela fait plus de six mois que le plan de développement a été enclenché mais demeure sans impact concret sur la productivité». Il a fait savoir dans ce sens qu'un taux de 60% de l'enveloppe globale allouée à la remise à niveau du secteur du textile, à savoir 2 milliards de dollars, l'équivalent de 132 milliards de dinars, a été consacrée à l'assainissement financier des entreprises.

Ce même responsable syndical dira que «l'Etat a mis en place toutes les mesures pour faire fonctionner les usines de textile, dont la réhabilitation, l'assainissement, l'investissement, et ce, dans le but de prendre en main ce secteur qui est passé par une situation difficile pendant la décennie noire». Toutefois, il n'a pas hésité à indiquer que «le retard accusé par le secteur du textile, notamment avec le plan de réorganisation prévu par les pouvoirs publics risque de causer un important préjudice».

Selon lui, il s'agit «d'un programme ambitieux qui consiste à stopper notre dépendance vis-à-vis des importations du textile». Pour rappel, depuis le début des années 1990, le secteur a vu une vingtaine d'entreprises déstructurées, et une perte d'emplois allant de 25 000 à 200 000 postes, avec des dettes se chiffrant en milliards de dinars. C'est pour cette raison que le SG de la dite fédération a insisté sur la «récupération et la réorganisation du secteur afin de réduire cette énorme facture des importations».

«On doit récupérer notre marché national afin de réduire la facture des importations et assurer un recrutement massif dans le secteur, puisque le nombre d'employés dans le textile est estimé à 15 000, et si on récupère notre marché on peut arriver à un taux de recrutement de 30 000 employés.»

Sur un autre plan, M. Takdjout a soutenu l'idée d'«un partenariat public-privé », tout en indiquant que «l'Algérie a les moyens de relancer son industrie manufacturière » et de concurrencer certains pays de la région. En somme, pour les représentants des travailleurs, «l'opération de relance a pris beaucoup de temps, ce qui risque d'affecter encore plus les entreprises», tout en rappelant que 60% de l'enveloppe consacrée par l'Etat relève du rééchelonnement des dettes des entreprises.

A. B

Support	Le Soir d'Algérie	Date	28 août 2012
Titre	Manque de main-d'œuvre agricole Des récoltes de pomme de terre pourrie		

Le problème de manque de main-d'œuvre agricole se pose avec acuité. D'où les pertes sur la récolte de la pomme de terre enregistrées par les agriculteurs dans différentes wilayas.

En cette période de grandes chaleurs, beaucoup d'agriculteurs enregistrent des pertes sur la récolte de la pomme de terre, restée pourrie sous le sol. Ils souffrent d'un manque «flagrant» de main-d'œuvre agricole et la mécanisation demeure «inaccessible» pour nombre d'entre eux.

Faut-il alors aller vers l'«importation» des pays voisins de la main-d'œuvre ? Dans certaines wilayas, grandes productrices de la pomme de terre, telles que Aïn Defla, El Oued, Biskra, Boumerdès et Bouira, les agriculteurs ne cachent pas leur inquiétude. Des quantités de leurs plantations du tubercule ont pourri. C'est le cas de Haouchine Farid, producteur de la pomme de terre de semence et de consommation. Propriétaire de 160 hectares à travers les wilayas d'Alger, Blida et Boumerdès, cet agriculteur se plaint, lui aussi, du manque de main-d'œuvre. «D'habitude, ce sont les travailleurs qui viennent solliciter du travail dans les exploitations agricoles. Aujourd'hui, c'est nous les agriculteurs qui allons à leur recherche mais en vain.

Même à des salaires élevés, nous n'avons pas pu en trouver», dit-il. D'ailleurs, il affirme que cette année, la récolte d'un hectare de pomme de terre lui a coûté 80 000 dinars. Un coût qui, selon lui, relève du «jamais vu». Toutefois, il n'a pas été épargné par les pertes. «Entre la pomme de terre restée pourrie sous terre et celle endommagée lors de la récolte, nous avons enregistré une perte de 8%», précise-t-il avant de préconiser d'aller vers la mécanisation.

«Si nous continuons ainsi, nous serons obligés d'abandonner», assure-t-il. A Djelfa, un autre agriculteur a dû abandonner 50 hectares d'oliviers pour la même raison. Par manque de main-d'œuvre, cet oléiculteur n'a trouvé d'autre solution que de faire appel à sa famille pour la cueillette en janvier dernier. Seuls 30 hectares ont été récoltés et le reste a été perdu.

Le Comité interprofessionnel plaide pour la mécanisation de la filière

Le président du Comité national interprofessionnel de la pomme de terre, Bachir Seraoui, a, de son côté, affirmé que certaines wilayas enregistrent un retard sur la récolte et aussi la plantation du tubercule. «La main-d'œuvre manque énormément et les fellahs ont dû abandonner une importante quantité de leur récolte sous la terre. Ils ont subi entre 5 à 30% de pertes», explique-t-il. D'ailleurs, poursuit-il, «même si la pomme de terre ne pourrit pas, la garder plus longtemps sous le sol alors qu'elle est prête à être récoltée lui fait perdre de sa qualité». Selon lui, certains agriculteurs ont même revu leurs plantations à la baisse.

Le manque de main-d'œuvre affecte également les récoltes des céréales, de tomate, de pastèque et autres fruits. Un énorme problème qu'il suggère d'«alléger» grâce à la mécanisation. «Nous avons plus de cent mille hectares de plantations de pomme de terre à l'échelle nationale dont la récolte se fait dans 70% à la main», précise-t-il.

Pour lui, la mécanisation permet de gagner du temps et d'alimenter le marché avec une nouvelle production. Et d'expliquer : «La récolte d'un hectare de pomme de terre à la main prend entre 10 et 12 jours de travail sans compter les pertes et les dommages causés sur les tubercules.

Contrairement à la mécanisation qui, elle, ne dure que deux à trois jours pour la récolte de 10 hectares de pomme de terre, et ce sans pertes.» Toutefois, il estime que l'Algérie est «très en retard» sur le plan de la mécanisation, son introduction et sa généralisation chez les agriculteurs. «Certes, certaines exploitations agricoles ont intégré la mécanisation mais seuls les grands propriétaires ont pu le faire.

Les petits agriculteurs, eux, ne peuvent pas se le permettre», précise-t-il. Il suggère ainsi, un accompagnement plus «sérieux» de l'Etat pour les agriculteurs. «Il faut que l'Etat intervienne à travers la création d'une filière mécanisation», dit-il encore avant de préciser que cette technique n'exclura en aucun cas une main-d'œuvre «accompagnatrice et qualifiée».

Rym Nasri

Support	L'Expression	Date	28 août 2012
Titre	Grands chantiers Les entreprises algériennes en éternelles spectatrices		

L'origine du mal est à chercher dans la nature même du système politique algérien.

A lors que les grands projets du siècle sont lancés dans notre pays, les entreprises algériennes restent lamentablement en retrait. Elles sont littéralement absentes dans ces chantiers de la République, raflés par des sociétés étrangères, notamment chinoises.

Cette amère réalité est hélas constatée sur plusieurs fronts, comme le métro d'Alger, les grands barrages qui irriguent nos vastes contrées, le tramway, la Grande Mosquée d'Alger et l'autoroute Est-Ouest qui n'a pas encore bouclé tout son tracé. Finalement, nos entreprises n'ont tout simplement pas droit au chapitre. Elles sont sevrées du bonheur de réaliser.

Des observateurs, à l'instar du Pr Abderrahmane Mebtoul, croient que cet état de fait est principalement dû à la nature même de l'environnement national dans lequel évoluent ces entreprises, parfois créées à coup de milliards. Arguant que l'économie est d'abord politique, cet expert ajoute que ces entités économiques censées créer de la richesse, sont en fait victimes, à l'instar de tout un pays, du fameux syndrome hollandais. Le syndrome hollandais est un concept économique apparu dans les années 1970 faisant référence à l'effondrement du secteur manufacturier hollandais à la suite de la découverte et de l'exploitation d'un gisement gazier en 1959.

Le concept veut que l'exploitation rapide des ressources naturelles hausse la valeur de la monnaie locale et affecte les entreprises qui peuvent moins facilement vendre leurs biens. En effet, étaye notre expert, mêmes les entreprises privées lesquelles sont a priori productrices, sont tributaires d'inputs à des niveaux élevés, c'est-à-dire de l'ordre de 70%. C'est le cas pour les manufactures qui produisent le sucre ou l'huile par exemple, ceci est d'autant plus vrai que notre sol ne produit pas le soja.

Le Pr Mebtoul invoque l'enquête de juillet 2012 de l'ONS, laquelle conclut que l'Algérie n'a pas d'économie après 50ans d'indépendance politique, 83% du tissu économique étant représenté par le commerce et les services de très faibles dimensions le taux de croissance officiel hors hydrocarbures étant artificiel, 80% du PIB via la dépense publique l'étant grâce aux hydrocarbures.

«Force est de constater que selon les données officielles, en moyenne 2010/2011, 90% des entreprises privées algériennes sont de types familiaux sans aucun management stratégique» signale-t-il comme pour expliquer qu'il est quasiment impossible pour des entreprises qui obéissent à ce schéma de concurrencer des rivales étrangères.

A en croire notre interlocuteur, les entreprises algériennes qui évoluent dans un environnement des plus contraignants du fait de la bureaucratie, du problème du foncier, d'un financement au compte-goutte et l'incapacité qu'elles éprouvent à recruter de la main-d'œuvre à bas prix, ne sont pas éligible aux grosses œuvres initiées par l'Etat.

«Prenez l'exemple des entreprises qui construisent les pays du Golfe comme les Emirats, elles ne recrutent que le ¼ ou le 1/5 de la main-d'œuvre en local!» rappelle-t-il. Automatiquement, lorsque vous n'avez pas de tissu productif, le plus gros volume du vaste programme d'infrastructure ne peut qu'être aspiré par les entreprises étrangères, particulièrement chinoises. Constate-t-il tout en reconnaissant la valeur de quelques fleurons de l'entrepreneuriat algérien qui se comptent sur le bout des doigts.

Ce dépérissement du tissu productif algérien qui relègue au second plan les entreprises nationales les plus ambitieuses, est à chercher dans certains segments du pouvoir, relève notre expert. A l'en croire, le courant conservateur au sein du pouvoir, lequel est très puissant, est à l'origine de la gabegie et encourage la rente au détriment de la production au sens noble du terme.

Salim BENALIA

Support	L'Expression	Date	28 août 2012
Titre	Des milliards se sont évaporés à l'arrêt des projets		

*Abderrahmane MEBTOUL, Expert International, à l'Expression
«Des milliards se sont évaporés à l'arrêt des projets»*



Quel constat faites-vous quant aux retards et abandons de projets que connaît l'Algérie?

Les retards dans la réalisation de certains grands projets concernent tous les secteurs et toutes les régions. Ce n'est que trente années après son lancement officiel que le métro d'Alger a commencé à voir le jour. Un premier tronçon de 9,5 km a été inauguré le 31 octobre 2011, mais les surcoûts liés aux derniers retards de réalisation sont évalués à plusieurs dizaines de millions d'euros. Le tramway d'Alger aurait, pour sa part, dû être livré en 2009.

Un premier tronçon de 7,2 km (sur 23 km) n'a été terminé qu'en mai 2011. D'autres retards affectent l'autoroute Est-Ouest, la Grande Mosquée (dont les travaux auraient dû commencer en 2010), le Centre International de conférences. Dans le domaine du transport ferroviaire, qui figurait pourtant parmi les secteurs prioritaires des deux derniers grands programmes d'appui à la croissance, pratiquement presque rien n'a encore été entrepris. 30 milliards de dollars étaient pourtant inscrits dans le plan 2005-2009 et 80 milliards de dollars dans le suivant, en cours de réalisation.

Les contrats qui avaient été attribués sur adjudication depuis 2007 (dont de nombreux contrats d'études) ont été annulés et de nombreux appels d'offres ont été déclarés «infructueux». Il s'agit aussi bien de lignes nouvelles, de travaux d'électrification, que de la réhabilitation des gares (80 gares de la Sntf à moderniser) ou d'aménagements ferroviaires dans la région d'Alger. Dans ces annulations figurent de nombreux projets qui faisaient partie des programmes de développement régional.

Par ailleurs, existe-t-il des surcoûts exorbitants?

En effet, il y en a.

Expliquez-vous...

En effet, il y a absence de bilan physico-financier (synthèse entre le physique et le monétaire) pour évaluer par rapport aux normes internationales les surcoûts et les impacts économiques et sociaux. Tout au plus, selon les données officielles, le gouvernement a programmé 200 milliards de dollars entre 2004/2009 (aucune indication si l'intégralité a été dépensée) et 286 milliards de dollars entre 2010/2013 mais dont 136 milliards de dollars sont en reste à réaliser pour des projets non terminés entre 2004/2009, montrant l'importance des surcoûts dus à la non-maturation des projets (mauvaise gestion) pour ne pas dire corruption.

Le rapport de la Banque mondiale en 2009 remis aux autorités algériennes relatif aux coûts des infrastructures, montre clairement que certains projets inutiles ont été abandonnés ou mis en veilleuse malgré d'importantes dépenses de départ, d'autres réévalués entre 20 à 40%.

Le dernier apport de la Banque d'Algérie montre également clairement que l'Etat algérien fonctionne sur un cours de 110/115 dollars le baril (70 dollars pour le fonctionnement et 40/45 dollars pour l'équipement) et que cela ne peut continuer sans devoir rationaliser la dépense. Cela explique que l'Etat a eu recours au Fonds de régulation des recettes face à l'importance du déficit budgétaire qui, en cas d'hypothèse d'un cours du baril inférieur à 80 dollars, s'épuisera dans trois années.

Pourquoi cette situation de blocage et d'abandon?

L'Algérie n'a pas mis en place les bases de l'Intelligence économique (des cellules de veille stratégique) pouvant être définie comme la capacité à gérer stratégiquement l'information pour prendre les bonnes décisions.

Les plus grands planificateurs sont les multinationales, l'économie de marché concurrentielle, loin de tout monopole, public ou privé, ne signifiant pas absence de l'Etat, devant jouer son rôle stratégique en tant que régulateur pour minimiser les incertitudes.

Aussi, l'abandon des projets, les surcoûts traduisant la faiblesse de la planification stratégique de l'Etat algérien afin d'anticiper, est une forme d'anticipation renvoyant d'ailleurs à l'articulation Etat, marché, à l'organisation gouvernementale dans la mesure où bon nombre de projets sont de nature transversale imposant aux différents ministères une concertation permanente afin d'échanger les informations entre eux pour plus de cohérence et de visibilité dans la politique socio-économique.

Par ailleurs, les surcoûts et l'abandon de projets renvoient à l'environnement contraignant des affaires en Algérie où les rapports internationaux, en majorité, classent l'Algérie comme pays à «haut risque» malgré l'importance de ses réserves de change estimées à 190 milliards de dollars au 01 juillet 2012 mais dont 83% sont placées à l'étranger, en majorité selon le gouverneur de la Banque d'Algérie en obligations européennes et en bons de Trésor américain à des taux d'intérêts fixes de 3%, mais pondéré par l'inflation mondiale à un taux presque nul.

Les institutions internationales invoquent la bureaucratie et la léthargie du système financier. Le rapport Doing Business 2012 de la SFI (filière de la Banque mondiale) classe déjà l'Algérie à la 148e place parmi les 183 pays étudiés. Pour ce qui est de la facilité à lancer une affaire, l'Algérie se classe à la 153e place, trois rangs de moins que la fois précédente.

Pour créer une entreprise, il faut quatorze procédures et compter 25 jours pour chacune d'elles. Concernant l'obtention d'un permis de construire, l'Algérie est classée au 118e rang. Pour ce faire, il faut compter 19 procédures et 281 jours.

Quelle conclusion tirez-vous de cette réalité nationale?

Devant des chantiers inachevés, une foule de surfacturations sur les grands travaux en cours et des annulations sans explication de contrats attribués, depuis 5 ans, après appels d'offres, les propos du ministre des Finances qui a affirmé courant 2012 que son département œuvrera à améliorer la maturation des études de projets d'investissements publics afin d'en éviter les surcoûts, seront-ils suivis d'effets sans une autre gouvernance?

Une étude pour la région Mena en 2011 montre que l'Algérie dépense deux fois plus pour avoir un résultat deux fois moindres, tout en précisant que la plupart des grands chantiers de travaux publics ont été confiés à des entreprises étrangères.

L'enquête récente de l'ONS (Office algérien des statistiques) montre que 83% du tissu économique sont constitués de commerçants/services de petites dimensions et que les entreprises publiques ou privées compétitives sont presque inexistantes montrant le déclin du tissu productif.

Support	Liberté	Date	29 août 2012
Titre	Une enquête de l'ONS le révèle Plus de femmes sur le marché du travail		

“En dépit d’une progression assez timide, voire une stagnation du taux d’activité féminin, nous assistons à une augmentation significative du volume des femmes actives, élément révélateur de l’évolution de la société, à travers une plus large participation de la femme à la sphère économique”, relève l’enquête de l’ONS.

L'Office national des statistiques (ONS) réalise annuellement une enquête par sondage sur l'emploi auprès des ménages pour disposer des principaux indicateurs du marché du travail. Elle permet de fournir annuellement une situation du marché du travail à un moment donné : le volume de la population active, l'effectif des chômeurs et le taux de chômage, les caractéristiques des personnes présentes sur le marché du travail, de celles qui arrivent ou le quittent, etc.

Les résultats de l'enquête emploi 2011 se réfèrent à la dernière semaine de septembre 2011. Que retenir de cette enquête ? Au-delà du taux de chômage estimé au niveau national à 10, l'enquête révèle d'autres indicateurs intéressants sur l'évolution du marché du travail en Algérie. En septembre 2011, la population en âge de travailler (âgée de 15 ans et plus) est estimée, à 26 663 000 individus, soit 72,2% de la population résidente totale du pays. Elle est composée de 50,4% d'hommes et 49,6% de femmes.

Par contre, la population active du moment, au sens du BIT, est estimée à 10 661 000 personnes. Le taux de participation à la force de travail, défini comme étant le rapport entre la population active du moment et la population potentiellement active (âgée de 15 ans et plus), s'établit à 40% : 65,3% auprès des hommes et 14,2% chez les femmes.

Le taux de participation à la force de travail chez la femme résidant en milieu urbain est nettement supérieur à celle vivant en zone rurale (respectivement 17,1% et 8,8%). Le niveau d'instruction élevé et l'obtention de diplôme (notamment universitaire) constituent les facteurs les plus déterminants pour l'insertion de la femme dans le marché du travail. Le taux d'activité des femmes universitaires dépasse 43%, mais atteint 67,9% auprès de celles qui détiennent un diplôme universitaire.

Ainsi, si l'écart entre hommes et femmes en matière de taux d'activité économique, atteint 51,1% au niveau national, il est réduit à 15,2% auprès des diplômés universitaires. “En dépit d’une progression assez timide, voire une stagnation du taux d’activité féminin, nous assistons à une augmentation significative du volume des femmes actives, élément révélateur de l’évolution de la société, à travers une plus large participation de la femme à la sphère économique”, relève l’enquête de l’ONS.

La population active féminine a vu son volume se multiplier par plus de 10 entre 1977 et 2011, alors que la population active totale a triplé durant cette même période.

La part de la population active féminine sur la population active totale ne fait qu'augmenter passant de 5,2% en 1977 à 17,7% en 2011. L'accès aux professions de directeurs, de cadres dirigeants et de gérants est relativement moins important chez les femmes.

L'enquête indique que la population active occupée du moment, (personnes âgées de 15 ans et plus, exerçant une activité marchande pendant au moins une heure durant la semaine de référence, indépendants, aides familiales et personnes au Service national), est estimée, à 9 599 000 personnes. Les femmes constituent 16,3% de la population occupée totale, atteignant ainsi un effectif de 1 561 000 occupées, soit une progression de plus d'un point par rapport à septembre 2010 (15,3%). Le taux d'emploi (ou ratio emploi/population), défini comme étant le rapport de la population occupée à la population âgée de 15 ans et plus est de 36% au niveau national (59,8% chez les hommes et 11,8% chez les femmes).

De même que le taux d'activité économique, cet indicateur connaît d'importantes disparités selon le niveau d'instruction et l'obtention ou non d'un diplôme, ces disparités sont nettement plus apparentes auprès des femmes.

Alors que le taux d'emploi ne forme que 5,9% chez les femmes sans diplôme, il atteint 35% auprès des diplômées des instituts et des écoles de la formation professionnelle et plus de la moitié des diplômées de l'université (52,5%), soit près de 10 fois le taux observé auprès des femmes non diplômées. Les données de l'enquête font ressortir des profils différents entre l'emploi masculin et celui féminin ; chez les hommes les services non marchands emploient 30,3% des occupés, le BTP 19,5%, suivis par le commerce, (14,6%) et l'agriculture (12,3%).

Chez les femmes, on assiste à une concentration des emplois essentiellement dans deux branches : les services non marchands et l'industrie manufacturière absorbent respectivement 63,1% et 21,5% de l'emploi féminin total. Les disparités observées en matière d'insertion des femmes sur le marché du travail selon le niveau d'instruction et le diplôme obtenu se traduisent dans le type de professions exercées, ainsi près d'une femme sur trois (30,6%) exerce une profession intellectuelle et scientifique, alors que cette part n'est que de 6,6% chez les hommes.

En revanche, l'accès aux professions de directeurs, de cadres dirigeants et de gérants est relativement moins important auprès des femmes (1,7% de l'emploi féminin total contre 3% auprès des hommes).

La ventilation de la population occupée, selon le sexe et le groupe de profession, laisse apparaître chez les femmes une concentration des emplois dans les professions intellectuelles et scientifiques, les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (notamment la coiffure et la couture), les professions intermédiaires (les postes d'emplois équivalents à des techniciens supérieurs et assimilés) et les employés de type administratifs.

Meziane Rabhi

Support	Le Soir d'Algérie	Date	29 août 2012
Titre	L'université Un vrai problème pour notre économie		

Si l'on devait s'en tenir à la seule économie, il n'est pas difficile d'établir que chez nous, l'école, l'université, la formation professionnelle, bref tout le système d'éducation-formation constitue de plus en plus un véritable handicap qui obère sérieusement toute ambition de faire de l'économie algérienne une économie émergente.

Les cohortes formées dans chacun des paliers du système sont certes de plus en plus nombreuses, mais elles ne trouvent pas à s'employer et l'économie nationale n'en tire aucun profit de même d'ailleurs, et c'est encore plus dramatique, que les jeunes diplômés eux-mêmes. L'école algérienne est comme une immense machinerie qui fonctionne pour elle-même. Et on peut observer que les diplômés qui ne trouvent pas à s'employer le doivent moins à un manque d'occasions d'emploi qu'à l'inadéquation des formations qui leur ont été dispensées, aux postes de travail disponibles dans les différents secteurs d'activité économique revitalisés ces dix dernières années par les colossales dépenses publiques engagées dans le cadre des plans de relance.

Les entrepreneurs, tant nationaux qu'étrangers installés chez nous, ne cessent de répéter qu'ils rencontrent d'énormes difficultés à recruter des cadres et des agents de maîtrise qualifiés et compétents. A la médiocrité de la formation diplomante qui est dispensée dans nos universités, s'ajoute l'absence d'une formation qualifiante. Comment progresser dès lors dans la réduction de la fracture technologique et le rattrapage ne serait-ce que des pays à niveau de revenus similaires, sans la disponibilité sur le marché du travail d'ingénieurs et de cadres de divers profils qualifiés, compétents et «up to date»? Comment développer réellement la recherche-développement et l'innovation dont a si besoin notre économie si le système d'éducation-formation ne produit pas des diplômés adressés à des qualifications réelles acquises aussi, au sein de l'entreprise par de fréquents stages (formation alternée)?

Et le système de formation en fonctionnement en Algérie n'offre pas de cursus en prise réelle avec les problèmes de l'entreprise quels que soient les secteurs d'activité : économiques, sociaux (gestion des hôpitaux) ou culturels? Comment enfin attirer les capitaux internationaux dans le pays sous forme d'investissements directs, si les champions mondiaux porteurs de savoir-faire et de technologie et désirant investir chez nous ne trouvent pas sur le marché du travail local la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin et qui est devenue aujourd'hui le facteur décisif de compétitivité?

Il faut, en effet, souligner que c'est moins le coût de la main-d'œuvre que son niveau de qualification qui décident aujourd'hui les investisseurs étrangers à choisir tel ou tel autre site d'accueil sur leurs projets. L'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, ou même plus près de nous, bien qu'à un degré moindre, la Tunisie et le Maroc nous l'enseignent chaque jour. Chez nous, la massification de l'enseignement tout à fait acceptable (et même recommandable) pour le premier palier (primaire) ne doit plus se faire au détriment de la qualité de la formation dispensée dans les cycles secondaires et surtout supérieurs.

L'Etat ne pourra pas continuer à financer intégralement comme il le fait actuellement, indistinctement, les trois paliers du système éducatif sans hypothéquer très sérieusement la qualité de la formation dispensée dans chacun d'entre eux.

L'enseignement primaire, qui détermine tout le reste, doit obéir au principe de l'égalité des chances pour tous les enfants en âge d'être scolarisés et l'Etat doit concentrer ici en priorité ses efforts. Mais, le cycle secondaire et surtout le cycle supérieur doivent connaître des discriminations en fonction des performances des élèves et surtout de leur situation sociale. Cette discrimination existe d'ailleurs déjà entre ceux qui peuvent payer des cours individuels supplémentaires et ceux qui ne le peuvent pas.

Seuls les plus démunis bénéficieront du soutien de l'Etat qui devra, par ailleurs, encourager l'ouverture de lycées privés pour casser le monopole étatique de l'école et introduire des éléments de compétition entre établissements. La décision qui vient d'être prise de créer des cycles de formation d'excellence en instituant des classes préparatoires pour les meilleurs bacheliers, puis l'accès à de grandes écoles d'excellence pour ceux qui réussiront les concours d'entrée est une bonne décision. Il était grand temps de commencer à se préoccuper de la formation d'une élite scientifique dans les différentes filières car c'est de cette manière (suprême banalité !) qu'on dote le pays de la locomotive nécessaire à sa progression. Ce système de classes prépa et de grandes écoles qui, tout le monde le sait, ne date pas d'hier et qui a prouvé son efficacité sous d'autres cieux, a hélas été totalement délaissé chez nous on ne sait pourquoi.

Pourtant, Belaïd Abdesselam, suivi par d'autres départements ministériels, avait mis en place, au début des années 70, de grandes écoles pour produire les cadres dont il avait besoin pour son ambitieux projet d'industrialisation. Rappelons-nous : Boumerdès et ses instituts, l'Ecole des travaux publics, l'Ecole nationale d'informatique, l'Ecole supérieure d'électronique, etc. Tout cela a été balayé par on ne sait quelle main invisible et nous voilà revenus à la case de départ.

Le financement de ces grandes écoles devra mettre à contribution les futurs utilisateurs de ces cadres hautement qualifiés : entreprises nationales et étrangères, institutions publiques, Etat et collectivités locales, chacun en ce qui le concerne. Ici aussi, ce système des grandes écoles doit être ouvert au secteur privé.

Mais un secteur privé novateur, efficace, «professionnel » et non pas à l'image de nos établissements d'enseignement privé qui ont actuellement «pignon sur rue» et dont les «sortants» grossissent aussi, pour leur part, les rangs des chômeurs ! Il faut aussi rappeler que le pays qui est allé le plus loin dans le système des grandes écoles (et qui en est fier depuis bien longtemps), la France a rattaché l'essentiel de ces écoles aux ministères techniques et notamment le ministère de l'Industrie, tant leurs finalités étaient bien précises et bien ciblées.

De même, et en complément à ces écoles, ont été mises en place des «corporate universities» financées par les organisations patronales et produisant des top managers dont leurs entreprises ont besoin (Paris, Lyon, Toulouse, Chamberry, Grenoble...). Pour que notre système ne soit pas bancal et ne reste pas englué dans «la philosophie générale» qui marque notre enseignement supérieur, il faut poursuivre et approfondir la réflexion sur cette bonne initiative et la compléter dans le cadre d'une réforme globale de notre système de formation supérieure. Il faut arrêter d'être superficiel, de se contenter de réformes ponctuelles qui restent sans effet sur les objectifs ciblés.

Il nous faut des actions à la mesure des ambitions légitimes de notre pays et de la faim de sciences et de savoir de notre formidable jeunesse.

Et quoi qu'en pensent les cassandres, tout cela est à notre portée. Il est d'autre part entendu que ces grandes écoles dont les premières (au nombre de dix) ont ouvert leurs portes mais qui ne semblent pas, hélas, satisfaire les attentes des étudiants qui ont pu y accéder pour être efficaces et atteindre leur objectif qui est, faut-il le rappeler, de produire des formations d'excellence, exigent des capacités avérées de gestion non seulement pédagogiques mais aussi administratives.

Ce qui, encore une fois, est de l'avis des étudiants eux-mêmes loin d'être le cas. La question que se posent les Algériens, de plus en plus nombreux à être rongés par le doute sur leurs propres capacités, est celle de savoir si nous serons capables d'atteindre les standards internationaux qu'exigent ce genre d'établissements ?

On peut noter en tout cas que c'est bien dans le contexte algérien, avec un encadrement algérien, des équipes pédagogiques algériennes, des programmes d'enseignement conçus par des professeurs algériens que les hautes écoles d'ingénieurs et de technologues relevant du ministère de la Défense nationale (ENITA, Ecole supérieure de Rouiba, école de Tafraoui... pour ne citer que celles-ci), fonctionnement selon les standards internationaux et dispensent des formations de haut niveau qui n'ont rien à envier à celles assurées par les grandes écoles des pays du Nord.

Pourquoi donc ce que nos militaires ont su faire ne pourrait-il pas l'être par nos gestionnaires et pédagogues «civils», bien sûr dans leur style propre.

Abdelmadjid Bouzidi

Support	El Moudjahid	Date	29 août 2012
Titre	Skikda Une wilaya aux potentialités inestimables		

Connue pour sa vitalité économique sous-tendue par la plus importante plate-forme pétrochimique du pays, la wilaya de Skikda est aussi une région hautement touristique avec ses plages de sable fin, ses sites panoramiques et ses vestiges à haute valeur historique et culturelle.



Cette région dont la baie est considérée comme l'une des plus belles du pays, renferme également un imposant massif forestier où peut se développer le tourisme de montagne sportif, de randonnée, de découverte et de chasse.

S'étendant sur une superficie de 4.118 km², Skikda, une wilaya du nord-est de l'Algérie, est comprise entre l'Atlas Tellien et le littoral méditerranéen. Elle est limitée au nord par la mer Méditerranée, à l'ouest par la wilaya de Jijel, au sud par les wilayas de Constantine, de Mila et de Guelma et à l'est par la wilaya d'Annaba.

Elle se situe entre deux étages climatiques humides et subhumides. Elle est à variante douce et tempérée au niveau du littoral et froide à l'intérieur. L'étage humide couvre la zone occidentale montagneuse ainsi que les sommets à l'est et au sud. Le domaine subhumide prévaut sur les 4/5es du territoire de la wilaya, avec une pluviométrie comprise entre 1.000 et 1.500 mm/an.

L'agriculture et la pêche, de grands atouts

Avec une superficie agricole totale de 193.179 hectares et une superficie agricole utile (SAU) de 131.879 hectares dont 15.300 hectares en irrigué, l'agriculture demeure, avec l'industrie, l'un des principaux vecteurs de richesses de la wilaya.

La stratégie nationale de développement agricole a retenu Skikda comme zone de production intensive des cultures maraîchères, fruitières, industrielles et fourragères. Ces cultures sont à même d'engendrer des productions couvrant les besoins locaux et de dégager un surplus potentiel destiné aux autres wilayas. Les actions à engager visent principalement à augmenter le potentiel foncier agricole par des travaux de mise en valeur des terres de parcours et improductives évaluées à 61.300 hectares.

Le développement de l'apiculture, de la cuniculture, de l'aviculture, de l'élevage caprin, ovin et bovin en zones de montagne, pour venir en aide aux familles rurales, la création d'emplois additionnels et l'amélioration des revenus des exploitations, s'inscrivent aussi dans cette stratégie, avec la valorisation des productions agricoles par la multiplication des unités agroalimentaires et des infrastructures de stockage.

En matière de pêche, la wilaya de Skikda qui dispose d'une façade maritime de 140 km, se prévaut d'un important stock de pêche de la frange côtière, associé aux potentialités de pêche en sites aquacoles continentaux. Autant d'atouts susceptibles de donner à la wilaya une vocation tout aussi importante que celle ayant trait à l'agriculture.

En moyenne, des prises annuelles de 5.000 à 5.400 tonnes (dont 90% de poisson bleu) sont enregistrées, soit 14,21 % seulement du potentiel halieutique de la région Est, estimé à 38.000 tonnes, toutes espèces confondues.

L'activité de pêche est essentiellement pratiquée dans les ports de Skikda (Stora), de Collo et d'El Marsa. La production de l'année 2011 a atteint un total de 5.345,19 tonnes dont 86.73% de poissons pélagiques, 7,8 % d'espèces de mer sales et 5,47 % pour les autres catégories, (crustacés et mollusques).

Une flottille nouvelle constituée de bateaux industriels (chalutiers, senneurs, grands chalutiers, grands senneurs, palangriers et thoniers) sera injectée dans les ports de Stora (après son extension) et de Collo après sa réception en vue de promouvoir davantage ce secteur.

La petite école d'agriculture, embryon de l'Université du 20-Août 1955

L'Ecole d'agriculture de Skikda fut créée durant la période coloniale, en 1900, par le gouvernement général de l'Algérie. L'établissement était destiné à dispenser une formation pratique et théorique à de futurs agriculteurs avertis, modernes, gérants de domaines, à des cadres d'entreprises agricoles et à des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Le tout au service exclusif des colons.

L'établissement est ensuite transformé en Ecole nationale supérieure d'enseignement technique (ENSET) le 22 mars 1988. En 1998 elle passe au rang de centre universitaire, puis d'université à part entière, en 2001, baptisée université du 20-Août 1955 par le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, le 20 août 2005. Cette université est située dans la commune d'El Hadaiek, à 4 km au sud-ouest de la ville de Skikda.

Elle est répartie sur deux sites, celui d'El Hadaiek, sur une superficie de 246 hectares et regroupant 5 facultés, et celui d'Azzaba qui comprend la faculté de droit et des sciences politiques.

L'Université de Skikda qui compte actuellement 20 départements et 46 filières entre cycle long et cycle court, a accueilli pour la rentrée 2011-2012 un effectif de 19.726 inscrits. Elle constitue une des fiertés de l'Algérie indépendante.

Industrie, mines et énergie, un triptyque gagnant

Mis à part la valorisation des hydrocarbures, la wilaya dispose d'un tissu industriel constitué d'unités de transformation de matériaux et de substances utiles (bois, liège), d'agroalimentaire, de textile et de sidérurgie.

Les unités de transformation au nombre de cinq emploient 274 personnes tandis que les huit unités de production de l'agroalimentaire emploient un effectif de 762 personnes. De leur côté, les unités exerçant dans la branche des matériaux de construction emploient 571 personnes. Quant au secteur des mines et des carrières, il est fort de 20 sites exploités par divers intervenants employant 836 personnes.

Dans le domaine énergétique, neuf unités de production activent au niveau de la zone industrielle de Skikda avec un effectif de 7.445 personnes. Ces unités œuvrent, pour l'essentiel, dans le domaine pétrochimique. Les plus importantes sont la raffinerie (RA1K) qui produit le GPL, les carburants et les bitumes, la Sonatrach Transport-Est (gaz naturel, pétrole brut, condensat), l'Unité Helison (hélium liquide, azote liquide et azote gazeux), le complexe matière plastique CP1K (éthylène, soude caustique, soude fondue, soude hypo-chlorite) et le complexe liquéfaction de gaz naturel GL1K (gaz naturel liquéfié, propane, éthane, butane et naphta). L'existence d'une plate-forme industrielle de cette importance confère à la wilaya un cachet technologique de haut niveau. Cette base industrielle permet d'envisager un tourisme d'affaires très lucratif.

Le tourisme, un point fort à valoriser

De par sa situation entre la mer et les massifs, Skikda détient un potentiel de richesses touristiques aussi riche que diversifié. Avec plus de 140 km de littoral méditerranéen, la wilaya offre d'excellentes opportunités de tourisme balnéaire alors que dans sa partie ouest, elle dispose de véritables curiosités avec les pittoresques massifs montagneux, un couvert végétal important et varié et une infinité de paysages forestiers.

A tout ce potentiel naturel viennent s'ajouter les sources thermales d'Ain Charchar et d'Azzaba et la source minérale de Beni-Ouelbene.

La façade maritime est une zone à activités portuaires, de pêche et de plaisance. Elle s'étire d'El Marsa, à l'est, jusqu'à Oued Z'hour, à l'ouest. L'on y recense quatorze communes côtières. En outre, et au-delà des 140 km de côte, plusieurs espaces touristiques y sont identifiés dont celui d'El Marsa-Guerbes qui s'étend de la plage de Sidi Akkacha (extrême nord-est de la wilaya) à la pointe des ruines saintes. Il recèle d'importantes potentialités telles que les plages d'El Marsa et de Guerbes et un immense cordon dunaire, ainsi que des ruines romaines.

Néanmoins, le parc hôtelier de Skikda reste insuffisant, surtout durant la saison estivale au vu du nombre considérable d'estivants qui visitent cette région chaque année.

Avec ses vingt-neuf hôtels d'une capacité totale de 929 chambres, la wilaya de Skikda a fort à faire dans ce domaine. Les responsables locaux en sont conscients et soutiennent que la relance du secteur touristique reste liée à la concrétisation des projets intégrés dans les zones d'expansion touristique, notamment la Marsa, la baie de Collo, Tamanart et la Grande Plage, ainsi que la mise en place de structures adéquates pour la promotion du produit touristique local dans sa diversité pour susciter un attrait plus important auprès des touristes nationaux et étrangers.

Un pari que l'antique Rusicada est en passe de réussir.

Support	El Watan	Date	26 août 2012
Titre	Téléphonie mobile et internet Le DG de l'ARPT démissionne dans un climat tendu		

Rien ne va plus à l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT). Nommé par le conseil d'administration en janvier dernier en remplacement de Fodil Benyellès qui occupait le poste pendant plusieurs années, le directeur général de cette institution indépendante de régulation du marché de la téléphonie et de l'internet, Yacine Abdelhak, jette l'éponge.

Selon une source proche de cette institution, ce responsable a déposé, jeudi dernier, sa démission. Et sa décision semble, selon notre source, irréversible tant son désaccord avec la présidente de l'ARPT, Zohra Dourdour, est profond.

Parmi les raisons qui auraient contraint le DG à claquer la porte, notre source évoque le comportement de la présidente qui l'aurait «empêché d'accomplir sereinement et totalement sa mission». Une mission compliquée, dans un marché où règne une rude concurrence, où l'ARPT est fortement sollicitée.

Cette démission intervient quelques semaines après l'appel du PDG de Mobilis, Saâd Damma, pour que l'ARPT intervienne afin d'équilibrer le marché et d'empêcher la dominance d'un opérateur concurrent, à savoir Orascom Telecom Algérie, qui exploite la marque commerciale Djezzy. Cet appel a été appuyé par celui de Wataniya Telecom Algérie qui exploite la marque commerciale Nedjma. Cet opérateur a également demandé à l'ARPT d'effectuer les réglages nécessaires pour éviter un «abus de dominance» de Djezzy.

Mais la réponse de l'ARPT fut sans appel : sa présidente, Mme Dourdour, avait indiqué le 30 juillet dernier à l'APS que seule l'ARPT avait la prérogative de fixer le seuil de parts de marché à partir duquel l'abus de dominance est constitué. Il a affirmé que la mission de l'ARPT est d'éviter la commercialisation de tout produit qui risque de déstabiliser le marché et non pas d'empêcher la dominance, ce qui reviendrait à nier la compétition. Mobilis est revenu à la charge pour se dissocier et se démarquer de Nedjma, sans le citer, qu'il a accusé de tenter de «créer la polémique et l'amalgame».

Aussi, trois opérateurs WiMax ont protesté contre l'instauration par l'ARPT d'une nouvelle redevance imposable de 10% à la fourniture de tout service et équipement utilisant la technologie WiMax et hertzienne. Ils ont annoncé avoir décidé de porter l'affaire auprès du Conseil d'Etat. Les trois opérateurs ont qualifié la décision de l'ARPT d'«unilatérale, non objective et contraire à la politique des pouvoirs publics algériens en matière de démocratisation de l'usage de l'internet».

Mokrane Ait Ouarabi

Support	Le Soir d'Algérie	Date	30 août 2012
Titre	Accès à internet, téléphonie IP... Les opérateurs WiMax mettent en cause l'ARPT		

Le rôle de l'ARPT en matière de régulation et développement de l'internet est source de griefs pour les opérateurs WiMax. Ceux-ci, dénonçant «une mise en faillite programmée », en appellent à l'application stricte et non discriminatoire de la loi.

L'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) joue-t-elle réellement son rôle en matière de régulation du secteur des télécommunications, promotion de la libre concurrence et application de la loi sectorielle ? A cette question, les opérateurs algériens du WiMax (Worldwide Interoperability for Microwave Access transmission et accès à l'internet haut débit...) et de la VOIP (communication par la voix sur réseaux compatibles), répondent certainement non. Rares survivants d'un secteur qui comptait voilà quelques années plusieurs dizaines d'opérateurs, trois fournisseurs WiMax et VoIP (les sociétés Anwarnet, Icosnet et SLC) déplorent la situation d'«asphyxie» dans laquelle ils se trouvent.

Dans la mesure, selon leurs managers, hôtes mardi soir à l'hôtel El Aurassi d'une rencontre-débats, ces sociétés qui ont investi à hauteur de 35 millions de dollars depuis 2005, emploient plus de 300 emplois indirects, ont fortement contribué au développement des réseaux IP de nouvelles générations pouvant offrir des débits jusqu'à 50 Mbps et prestent pour plus de 1 500 Pme, risquent cependant «une mise en faillite programmée». Et de mettre en cause l'ARPT qui, en matière de tarification, autorisation et exploitation des réseaux notamment, rend régulièrement des décisions discrétionnaires, souvent au mois d'août et exécutoires d'office.

Sans autre voie de recours possible que les saisines du Conseil d'Etat, les décisions de l'ARPT sont jugées à même de restreindre considérablement les conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux Wimax, VoIP et ISP (Internet service providers). Et d'autant que l'ARPT, selon ces opérateurs, «pratique un mode de gestion volontairement hostile à notre statut d'opérateurs, met en péril le droit fondamental garanti à tous de participer effectivement à vie économique».

Voire, l'Autorité de régulation «en oubliant de viser dans ses différentes décisions discrétionnaires ce droit fondamental, semble oublier par la même occasion ses propres règles qui devraient régir ses prérogatives et guider sa mission telle que fixée par la loi 00-03 du 5 août 2000». Ainsi, l'on dénonce le fait que «l'ARPT oublie de répondre à son rôle d'arbitre entre les différents opérateurs pour favoriser le monopole des opérateurs classiques en général et cautionner l'hégémonie de certains opérateurs influents».

Comme l'Autorité «oublie d'assurer son rôle de régulateur et refuse toute évolution technologique, ce qui a pour effet de restreindre les services rendus à l'usager» et «oublie le cadre juridique de ses prérogatives pour s'ériger en législateur et définir de nouvelles redevances qu'elle tente d'imposer aux petits opérateurs !».

Incertains quant aux motivations réelles, inquiets pour leur avenir, ces opérateurs déplorent ainsi une situation de «mépris» et estiment que l'ARPT «met à mal la position de l'Algérie sur le plan international qui se voulait jusqu'alors libertaire en matière de liberté d'information et de communication via Internet». Ce faisant, ils en appellent à la sagacité, l'objectivité et à ce que «le régulateur joue son rôle pleinement dans le développement de l'internet» et à l'application stricte, non discriminatoire et transparente de la loi.

Les griefs à l'encontre de l'ARPT

- L'Autorité de régulation «exclut les terminaisons d'appels internationaux de la définition de l'interconnexion, favorisant ainsi les opérateurs classiques». Egalement, l'agence gouvernementale «refuse» de traiter les saisines introduites pour dénoncer l'approbation des catalogues tarifaires, que les opérateurs jugent «abusifs, incohérents, non orientés sur les coûts réels et non conformes à la loi».

- L'ARPT «s'arroge un droit de regard sur toute modification de la répartition capitaliste des opérateurs VoIP, s'attribuant ainsi les mêmes prérogatives que le Conseil national de l'investissement et le Conseil des participations de l'Etat dont les prérogatives, pourtant, n'ont été instituées que par une loi».

- L'ARPT «émet des décisions contraires aux règles impératives édictées par le Code de commerce garantissant la libre négociation des actions des sociétés commerciales».

- L'ARPT a décidé en juin dernier d'étendre l'assiette du chiffre d'affaires de l'activité VoIP servant au calcul de la redevance aux services et équipements d'accès à Internet, déjà taxés via une redevance forfaitaire faite en dehors du cadre réglementaire sur les fréquences WiMax.

Or, «il est inadmissible qu'une autorité administrative, quelle qu'elle soit, puisse s'arroger le droit de se substituer aux législateurs pour instituer une redevance et accroître une pression fiscale qui n'a pour effet que de surenchérir les coûts d'accès aux services Internet aux clients que nous servons».

Chérif Bennaceur

Support	L'Expression	Date	30 août 2012
Titre	Loi de finances 2013 Il n'y aura pas de plan d'austérité		

Karim Djoudi a rassuré que son département ne va pas opérer des coupes sur les transferts sociaux, ni même sur le soutien des prix des matières premières.

La distribution de l'argent public à tout-va est-elle finie? Le gouvernement algérien qui s'est distingué ces deux dernières années par une politique de «dépensière» joue la prudence. Le ministre des Finances, Karim Djoudi, a affirmé hier que la loi de finances 2013 prévoit un budget «de prudence» et non pas d'austérité, qui ne contient pas de restrictions sur la création de nouveaux postes budgétaires.

«Il n'y aura pas de programme de rigueur au sens économique du terme. Il y aura plutôt une gestion (des finances) beaucoup plus prudente», a déclaré M. Djoudi à la presse, lors d'un symposium des banques centrales africaines qui se tient à Alger. Le ministre a rassuré que le prochain budget de fonctionnement ne va pas opérer des coupes sur les transferts sociaux, ni même sur le soutien des prix des matières premières.

Mieux encore, le budget 2013 «va maintenir la cadence de l'investissement public, seul créateur actuellement de croissance et d'emplois», a-t-il dit.

«L'économie ne tire sa croissance, ne crée de l'emploi, ne distribue les revenus que s'il y a une demande publique forte. Si on devait la réduire elle aura un impact immédiat sur la vie des entreprises et l'emploi», a-t-il déclaré. M. Djoudi considère que l'important pour nous est de trouver le point d'équilibre d'une politique prudente en matière budgétaire et la nécessité de conserver la croissance économique, de l'emploi et de l'activité économique. L'action du gouvernement sera axée sur l'achèvement du programme d'investissement en cours, qui sera complété par des projets nécessaires au développement du pays, enchaîne le ministre.

Cependant, ces déclarations s'inscrivent en porte à-faux des déclarations précédentes, faites par le même ministre lors de la clôture de la session de printemps du Parlement, le 2 juillet dernier. Le ministre avait déclaré, alors, qu'«étant donné l'évolution de la situation économique du pays, nous serons obligés de toucher au niveau de nos dépenses». La première cible de cette politique sont, avait-il précisé, les nouveaux projets que les pouvoirs publics comptent lancer et qui peuvent être reportés.

Ces déclarations étaient faites il y a près de deux mois lorsque les cours du pétrole empruntaient une tendance baissière, poussant les analystes à tirer la sonnette d'alarme. Les cours de brut évoluaient alors autour de 80 dollars, alimentant les craintes sur la capacité du pays à mener à terme ses projets d'investissement. Qu'a-t-il donc changé en deux mois? «Si cette tendance est une tendance qui est confortée dans le temps, nous sommes obligés bien évidemment d'avoir des reports de projets (...)

Pour les nouveaux projets, nous allons étudier la situation et la priorité de ces projets et les capacités de nos financements», avait indiqué le ministre le 2 juillet dernier. A supposer donc que le gouvernement ait conclu que la tendance n'est pas inscrite dans la durée.

Toujours est-il, le ministre des Finances s'est abstenu, hier, de fournir plus de détail sur la loi de Finances 2013, approuvée, selon l'APS, déjà par le gouvernement. Côté emploi, le ministre a implicitement démenti les restrictions annoncées par la presse sur la création de nouveaux postes dans le secteur public.

Il affirme que tous les nouveaux investissements publics réceptionnés vont bénéficier de postes budgétaires et de ressources de fonctionnement.

Le ministre table sur une baisse du budget de fonctionnement pour 2013 du fait qu'il n'inclura pas des dépenses ponctuelles comme celui de 2012, qui a explosé par le versement des rappels des augmentations salariales.

Karim AIMEUR

Support	Le Chiffre d’Affaires	Date	30 août 2012
Titre	Selon le gouverneur de la Banque d’Algérie Les ratios de solvabilité des banques sont aux normes		

La vingtaine de banques nationales et étrangères opérant en Algérie respectent largement les règles prudentielles dont notamment le ratio de solvabilité bancaire qui a atteint 24% à fin 2011 au moment où les banques des pays voisins et européens enregistrait des ratios inférieurs à 10%, a indiqué jeudi à Alger le gouverneur de la Banque d’Algérie, M. Mohamed Laksaci.

Un ratio de solvabilité à 24% est très appréciable surtout que le même ratio est nettement plus inférieur dans les pays frappés par les crises économiques et financières», s’est félicité M. Laksaci lors des travaux de la 13^{ème} conférence des présidents des banques maghrébines, organisée conjointement par l’ABEF (Association des banques et établissements financiers) et l’UBM (Union des banques maghrébines) sous le thème de la «gouvernance bancaire».

A fin 2011, année marquée par un renforcement substantiel des règles prudentielles, selon M. Laksaci, le ratio de solvabilité bancaire, représentant le taux de couverture des engagements d’une banque par ses fonds propres, a atteint 24% grâce notamment aux effets de la recapitalisation des banques effectuée en 2009.

Pour lui, les dispositifs de surveillance bancaires, qu’ils soient de nature quantitative, à l’instar du ratio de solvabilité, de division des risques ou de liquidités, ou bien qualitatives, comme le contrôle interne et le système de détection précoce, ont été complétés par des règles de bonne gouvernance en Algérie. Celle-ci est «au centre des préoccupations des pouvoirs publics, de la Banque d’Algérie, du Conseil de la monnaie et du crédit et de la Commission bancaire», surtout qu’elle vise à protéger non seulement les banques mais aussi les déposants, a-t-il souligné.

Des mesures réglementaires pour consolider le dispositif de veille

Après avoir rappelé les nouvelles règles prudentielles introduites par l’ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, il a estimé que l’ordonnance 10-04 du 26 août 2010 a consolidé ce dispositif en confiant à la Banque d’Algérie, et d’une manière explicite, la mission de veiller à la stabilité financière et en obligeant les banques et les établissements financiers à mettre en place un système de contrôle interne.

Cette dernière mesure a été renforcée, rappelle M. Laksaci dans son intervention, par un nouveau règlement du Conseil de la monnaie et du crédit, en novembre 2011, portant refonte et enrichissement du dispositif de contrôle interne et «renforce, par conséquent, les règles de bonne gouvernance». «Il y a un lien étroit entre bonne gouvernance et stabilité financière, la Banque d’Algérie a pour rôle que le dispositif du contrôle interne soit bien observé au niveau des banques, car le contrôle interne constitue l’ancrage de la supervision bancaire», a-t-il soutenu.

Le nouveau règlement a, pour la première fois, défini clairement la notion de contrôle interne, les risques à prendre en compte, la distinction entre les fonctions de contrôle permanent et de contrôle périodique dont les agents en charge doivent être totalement indépendants, l'intégration de nouvelles mesures de vigilance à l'égard du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

La nécessité de mettre en place une «cartographie des risques», a été également mentionnée dans le règlement. En outre, les banques et établissements financiers ont été instruits de désigner au moins deux commissaires aux comptes, soumis au contrôle de la commission bancaire, pour assurer un meilleur contrôle externe et légal des comptes.

L'autre nouveauté en matière de bonne gouvernance a été, poursuit M.Laksaci, l'application, depuis janvier 2010, du nouveau référentiel comptable s'inspirant des normes comptables internationales (IAS-IFRS). Toute cette réglementation prudentielle, mise en place progressivement en Algérie, répond aux recommandations du comité de Bâle (Suisse), regroupant les banques centrales du monde entier, en matière de bonne gouvernance, s'est-il félicité.

Nabil A

Support	L'Expression	Date	26 août 2012
Titre	L'accord d'association Algérie - UE entre en vigueur en 2020 Le partenariat sera basé sur l'initiative privée		

De 2005 à 2011, les pays de l'UE ont exporté vers l'Algérie près de 100 mds de dollars de biens et services

La libre circulation des capitaux, supposant d'aborder la règle des 49-51%, est une des conditions essentielles de l'investissement direct étranger.

Le 1er septembre 2005 l'Algérie a signé un Accord d'Association de libre-échange avec l'Europe où il était prévu le démantèlement graduel de deux listes de produits européens à l'importation en Algérie, dont l'une sera complètement démantelée en 2012 et l'autre en 2017. Le démantèlement tarifaire est reporté à 2020. Cela ne concerne pas tous les produits industriels mais certaines gammes.

De 2005 à 2011, les pays de l'UE ont exporté vers l'Algérie près de 100 mds de dollars de biens et services, avec une moyenne annuelle de 20 mds de dollars, alors que les exportations algériennes, hors hydrocarbures, n'ont pas totalisé 5 mds de dollars sur la même période. Ce report à 2020 devrait permettre d'éviter une perte de 8,5 milliards de dollars de recettes de Trésor d'ici à 2017.

Les divergences se sont accentuées suite aux décisions du gouvernement courant 2009 de postuler 51 pour cent aux Algériens dans tout projet d'investissement et 30 pour cent dans les sociétés d'import étrangères. Catherine Ashton, ex-commissaire européenne au Commerce, avait invoqué que l'Algérie aurait violé les articles 32, et 37, 39 et 54 de cet Accord.

lors de sa visite à Alger les 6/7 juin 2010, le commissaire européen à l'Elargissement et à la Politique de voisinage, M.Stefan Füle, a indiqué que la part de l'UE dans les importations de l'Algérie a régressé au bénéfice de la Chine. Il avait souligné que si l'Algérie n'a pas tiré profit de l'Accord d'Association, c'est parce que les réformes structurelles n'ont pas été menées.

Les incidences sur l'économie

Les produits industriels subiront progressivement un dégrèvement tarifaire allant vers zéro horizon 2020. Avant de se lancer dans des unités pétrochimiques ou unités fonctionnant au gaz destinées à l'exportation, nécessitant des dizaines de milliards de dollars d'investissement sur fonds publics, si l'on veut éviter des problèmes avec les structures européennes et américaines à la concurrence qui peuvent interdire l'entrée de ces produits au sein de leur espace, résoudre le problème de la dualité du prix du gaz, et d'une manière générale les subventions.

Aussi, outre le fait qu'il faille corriger la valeur des exportations algériennes vers l'Europe en incluant les exportations de gaz, notamment à travers les réseaux Medgaz (via Espagne) et Transmed (via Italie), il s'agit d'établir des vérités même si elles sont amères à dire, personne ne pouvant se targuer d'être plus nationaliste qu'un autre.

Ainsi, comme incidences générales, ce qui précède permet de mettre en relief les principes directeurs suivants: l'interdiction du recours à la «dualité des prix» pour les ressources naturelles, en particulier le pétrole (prix internes plus bas que ceux à l'exportation);

L'élimination générale des restrictions quantitatives au commerce (à l'import et à l'export);

Obligation de mettre en place les normes de qualité pour protéger la santé tant des hommes que des animaux (règles sanitaires et phytosanitaires).

L'obligation d'observer les règles de protection de l'environnement; et la libre circulation des capitaux, supposant d'aborder la règle des 49-51% et la protection de la propriété intellectuelle qui est une condition essentielle de l'investissement direct étranger et du développement de la sphère réelle, les pays membres s'engageant à combattre le piratage, (renvoyant à la construction de l'Etat de droit et, donc, à l'intégration de la sphère informelle dominante en Algérie). Les conséquences de l'Accord sont donc reportées à l'horizon 2020: le démantèlement des droits de douane et taxes pour les produits industriels et manufacturés; les relations de partenariat entre les deux parties seront basées sur l'initiative privée.

Il y a urgence d'un changement de la mentalité bureaucratique. La facilité et la fuite en avant est de vouloir imputer les causes du blocage seulement à l'extérieur, alors que le mal essentiel est en nous. La dernière enquête de l'ONS montre bien que 83% du tissu économique algérien est constitué d'entités commerciales et de services de petites dimensions avec un dépérissement du tissu productif.

Et même au niveau de la sphère réelle, la prédominance est les entités familiales, plus de 80% du tissu économique, peu initiées au management stratégique et aux rouages de la nouvelle économie internationale. Attention aux faux calculs: sur les 50% dans le Produit intérieur brut hors hydrocarbures, ou les 6% de croissance invoqués par les officiels, plus de 80% étant eux-mêmes tirés par la dépense publique via les hydrocarbures, ce qui donne aux entreprises créatrices de richesses publiques ou privées (souvent endettées vis-à-vis des banques publiques) une part négligeable, le blocage étant d'ordre systémique.

La baisse de la salarisation depuis plus de deux décennies au profit des emplois rentes (moins de 20% du PIB) traduit la prédominance de l'économie rentière et la faiblesse de la dynamique de l'entreprise créatrice de valeur ajoutée. Les infrastructures n'étant qu'un moyen, l'expérience récente malheureuse de l'Espagne du fait de la crise actuelle, avec l'effritement de son économie (taux de chômage en 2012 de plus de 20%) qui a misé sur ce segment doit être médité attentivement par les autorités algériennes.

Je pense qu'il faille cerner les causes fondamentales de la faiblesse pour ne pas dire la nullité de l'investissement hors hydrocarbures. Aussi, pour pouvoir attirer les investissements porteurs, le gouvernement algérien devrait donc mettre en place des mécanismes de régulation afin d'attirer des investisseurs porteurs, évitant des changements périodiques de cadres juridiques, des actions administratives bureaucratiques non transparentes source de démobilisation et qui risquent de faire fuir les investisseurs sérieux qu'ils soient locaux ou étrangers.

Les entreprises seront-elles concurrentielles?

L'essence du blocage réside en Algérie au système bureaucratique que je qualifie de terrorisme bureaucratique, produit d'une gouvernance tant centrale que locale mitigée renvoyant au politique, qui produit d'ailleurs la sphère informelle fonctionnant dans un Etat de non-droit qui accapare 40% de la masse monétaire en circulation, contrôle 65% des segments de produits de première nécessité, existant des liens dialectiques entre l'extension de cette sphère et la logique rentière, de la sclérose du système financier lieu de distribution de la rente, de la faiblesse d'un marché foncier libre et enfin d'un système socio-éducatif inadapté, les universités actuellement étant une usine à produire des chômeurs, mais dont la responsabilité première du bas niveau est à rechercher au niveau du primaire, les CEM et le secondaire, ayant une école sinistrée.

Tout cela renvoie au manque de cohérence et de visibilité dans la démarche de la politique socio-économique qui freine non seulement les investisseurs étrangers mais également les investisseurs locaux sérieux qui peuvent accroître la valeur ajoutée interne et pas seulement se focaliser dans des investissements spéculatifs à court terme.

En bref, il faut reconnaître que l'objectif stratégique de l'Algérie est de diversifier son économie n'ayant presque rien à exporter hormis les hydrocarbures, reflété par le taux modique d'exportation hors hydrocarbures. En conclusion, l'ouverture des frontières et la spécialisation accrue suscitée par la mondialisation s'imposent de nos jours à tous les pays, l'Algérie comprise.

Tout en soulignant l'importance de l'intégration du Maghreb au sein de l'espace euro-méditerranéen, pont entre l'Europe et l'Afrique, comme facteur d'adaptation à la nouvelle configuration géostratégique mondiale. La mise en place de mécanismes transparents dans la gestion des affaires, l'implication de l'ensemble des segments pour une société plus participative et citoyenne, la valorisation du savoir, une bonne gouvernance, sont les conditions fondamentales pour éviter que la puissance publique soit utilisée à des fins d'enrichissements privés. Cette vision nouvelle, impliquant une nouvelle mentalité culturelle et une profonde moralité de ceux qui dirigent la Cité, suppose des réformes au niveau intérieur tant politique, social qu'économique.

Cela doit être sous-tendu par une bonne gouvernance et un Etat de droit, qui peut ne pas recouper dans une première phase, l'instauration de la démocratie. Cela montre l'urgence d'une production et exportation hors hydrocarbures, une action pour plus de cohésion sociale évitant cette concentration injuste de la répartition de la rente renvoyant à une lutte concrète contre cette corruption qui s'est socialisée.

Une autre politique salariale inexistante à ce jour est urgente afin de favoriser le travail, le savoir, fondement de la dynamique de l'entreprise supposant des réaménagements dans les structures du pouvoir existant, un lien dialectique entre la logique rentière et l'extension de la sphère informelle spéculative.

C'est la condition d'atténuation du chômage et de la pauvreté et donc des tensions sociales afin de mettre fin à ce paradoxe d'aisance financière et d'accroissement de la pauvreté de la majorité de la population algérienne avec ce retour à l'inflation, malgré des saupoudrages de versements de traitements sans contreparties productives pour calmer le front social, des dépenses improductives croissantes, expliquant l'épuisement croissant dans le Fonds de régulation des recettes qui risquent de s'épuiser à terme.

L'Algérie étant toujours dans cette interminable transition depuis 1986, ni une économie administrée, ni une économie de marché, d'où les difficultés de régulation, les réformes étant bloquées ou timidement faites avec incohérence lorsque le cours des hydrocarbures s'élève.

Aussi, l'Algérie, si elle veut bénéficier de cet Accord, doit créer des conditions favorables au développement en levant les contraintes d'environnement devant favoriser l'épanouissement de l'entreprise, seule source de création de richesses, permanentes et son fondement la valorisation du savoir renvoyant à l'urgence d'une gouvernance rénovée donc à la refonte de l'Etat dont les fonctions nouvelles tenant compte d'une économie ouverte ne peuvent être celles d'un Etat jacobin (centralisation bureaucratique), impliquant une participation plus citoyenne au sein d'un Etat de droit.

Toute la question est de savoir si le gouvernement engagera des réformes de structures nécessaires afin de permettre la dynamisation des opérateurs économiques publics et privés dans un cadre concurrentiel. Sans une autre politique, le blocage étant d'ordre systémique, trois années de report ne solutionneront rien.

Dr Abderrahmane Mebtoul

Support	El Moudjahid	Date	26 août 2012
Titre	Finance Le Top 50 des banques		

Le magazine Global Finance vient de publier pour 2012 son classement des 50 banques les plus sûres au monde.



Le magazine Global Finance vient de publier pour 2012 son classement des 50 banques les plus sûres au monde.

La crise financière a évidemment bouleversé ce classement guetté par les professionnels même si, dans l'ensemble, certaines institutions restent des valeurs solides tandis que d'autres arrivent à tirer leur épingle du jeu. On se souvient tous avec quelle appréhension les décideurs politiques européens, y compris au plus haut sommet de l'Etat, ainsi que les patrons d'industrie et le monde de la finance guettaient les bonnes et mauvaises notes que Moody's, Standard & Poor's (S&P), Fitch Ratings et Dagong leur attribuaient au point que «le triple A» est devenu une question d'Etat.

Un classement très intéressant qui a aussi le mérite de nous fournir des indications sur les banques étrangères qui opèrent sur notre sol. Des institutions financières dont certaines ont été rappelées à l'ordre puisqu'elles ont tendance à fonctionner uniquement comme un aspirateur d'argent en développant à l'excès les formules du «crédit à la consommation» et en délaissant l'un des volets les plus fondamentaux de leur cahier des charges, à savoir l'implication dans le programme d'investissement du pays.

Première indication de ce classement, la permanence de la puissance publique et de l'Etat qui restent en définitive les garants et les arbitres des grands équilibres : les cinq premières places sont exclusivement occupées par des banques publiques avec sur le podium l'allemande KfW bankengruppe en tête du classement, suivie par la banque néerlandaise BNG et la suisse Zürcher Kantonalbank. La France qui affichait ces dernières années une certaine aisance financière a été déclassée et n'apparaît qu'à la sixième place avec la Caisse des dépôts française.

Curieusement, la Suisse, avec ses nombreuses banques, ne truste pas le plus grand nombre de places dans le listing de Global Finance.

Est-ce parce que le secret bancaire cultivé pour les comptes «étrangers» y est pour quelque chose ? Ce n'est qu'à mi-chemin du classement que la Grande-Bretagne apparaît grâce à HSBC (23), un peu mieux que l'oncle Sam avec BNY M (29)

Ce classement qui a vingt ans d'existence passe à la loupe les agrégats des 500 plus grandes banques au monde. Les banques espagnoles, conséquence de la sévérité de la crise, ne figurent plus, contrairement aux années précédentes, dans ce top 50. Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA), deuxième groupe bancaire d'Espagne et d'Amérique latine, premier acteur bancaire au Mexique, présent dans 37 pays, n'est pas cité dans ce classement de même que Banco Santander, dixième en 2011.

La France a aussi laissé des plumes puisque la Société Générale, le Crédit Agricole et LCL ont été éjectés du classement. Seuls le Crédit Mutuel (36e), la Banque postale (43e) et BNP Paribas (47e) se retrouvent en bas du peloton. Sept banques canadiennes figurent dans le top 50 contre six pour les États-Unis.

En Asie, les valeurs sont à chercher du côté de Singapour - DBS Bank (13), Overseas Chinese Banking Corp (14), United Overseas Bank (15) ou en Chine China Development Bank (28). Quatre banques des pays du Golfe figurent dans le Top 50 des banques (National Bank of Abu Dhabi (31), National Bank of Kuwait (34), Qatar National Bank (41) et Samba Financial Group, Arabie Séoudite (41)

M. Koursi

Support	El Watan	Date	26 août 2012
Titre	Crise de la zone euro La Grèce réclame plus de largesses, les Allemands s'impatientent		

La Grèce, maillon faible de la zone euro, vient de bénéficier d'un nouveau sursis négocié au forceps avec les Allemands et les Français, au moment où d'autres foyers de feu se sont fait sentir çà et là dans le sud du vieux continent.

Avant de prendre son avion à destination de Berlin et de Paris, où il devait rencontrer la chancelière allemande, Angela Merkel, et le président français, François Hollande, le Premier ministre grec, Antonis Samaras, savait qu'il allait mettre toute la crédibilité de son pays en jeu.

Une grosse mise. Il fallait le faire, car les efforts consentis jusqu'ici par la Grèce à même de contenter les créanciers ne paient pas de mine. Dans une interview accordée, jeudi, au journal le Monde, Antonis Samaras a indiqué que la seule chose sur laquelle il voulait insister auprès des Allemands et des Français, «c'est que la reprise économique est nécessaire pour atteindre nos objectifs.

Nous ne discutons pas les finalités du programme. Nous voulons seulement être sûrs que nous les atteindrons en maintenant la cohésion sociale. Je veux effacer l'idée que la Grèce est là pour poser un problème. Je suis là pour les résoudre. Mais nous avons besoin d'air pour reprendre notre souffle». Mais les Allemands, eux, sont à bout de souffle et menacent de ne plus «payer les Grecs. Bon sang ne saurait mentir».

S'il est vrai que la chancelière allemande a tenté de jouer la carte de l'apaisement, vendredi dernier, en assurant le Premier ministre grec de son soutien et en défendant la place de la Grèce dans la zone euro, le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, a écarté, sans réserve ni détour, l'hypothèse d'un délai pour la Grèce après la visite du Premier ministre grec à Berlin.

Dans un entretien à paraître aujourd'hui dans le journal Tagesspiegel am Sonntag, le grand argentier allemand a été catégorique : «Plus de temps, cela veut dire en général plus d'argent.» La réponse du ministre des Finances allemand au chef du gouvernement grec, qui a demandé, vendredi à Berlin, «du temps pour respirer» et redresser les comptes de son pays, a été lourde de sens et véhicule, par là même, tout un état d'esprit allemand au sujet du boulet grec.

Il n'est pas le seul à défendre tout haut ce que le peuple allemand pense tout bas. Le président du groupe parlementaire CDU/CSU, Volker Kauder, a déclaré, vendredi dernier, sur la chaîne ZDF que l'on ne pouvait «négocier ni les délais ni le contenu» du programme réclamé à la Grèce et que sa sortie de la monnaie unique «ne serait pas un problème pour l'euro». Berlin éprouve de plus en plus d'allergie à toute nouvelle sollicitation de son portefeuille.

A Paris, François Hollande a tenté de jouer sur la corde sensible. Face à un Antonis Samaras qui faisait le calcul des conséquences d'une éventuelle sortie de son pays de la zone euro, le président français a exigé à la Grèce de démontrer sa «crédibilité» sur ses engagements de redressement budgétaire, sans clairement prendre position sur une demande d'Athènes d'obtenir un délai supplémentaire de deux ans pour réaliser ses objectifs.

Dans son entretien au journal français le Monde, à la veille de son entrevue avec François Hollande, Antonis Samaras a estimé qu'une sortie de la zone euro «serait dévastatrice pour la Grèce et préjudiciable pour l'Europe. Cela se traduirait par une nouvelle baisse de 70% de notre niveau de vie – il a déjà reculé de 35% –, par l'action combinée d'une dévaluation et de l'inflation. Aucune société ne peut aborder ce choc.

Aucune démocratie n'y pourrait survivre». En somme, Antonis Samaras a tenté aussi bien avec Berlin qu'avec Paris à convaincre ses interlocuteurs que la Grèce consentira tous les efforts nécessaires pour mériter son maintien dans la zone euro et leur soutien. Cependant, les nouveaux sacrifices s'annoncent lourds et insoutenables pour les Grecs.

Le pays s'est engagé auprès de ses créanciers à ramener le déficit public en dessous de la barre de 3% du PIB en 2014, en échange des prêts pour son sauvetage. La Grèce doit dégager 11,5 milliards d'euros d'économie en 2013 et 2014, un train de mesures qu'il prépare actuellement. En échange, l'UE et le FMI ont prévu de prêter à la Grèce 130 milliards d'euros, en sus de la perfusion de 110 milliards d'euros consentie en 2010. C'est dire toute la tragédie grecque qui se profile à l'horizon.

Ali Titouche

Support	APS	Date	27 août 2012
Titre	Pays arabes et sud-américains "réunissent un potentiel énorme pour l'échange et la coopération économiques"		



Les pays arabes et sud-américains "réunissent un potentiel énorme pour l'échange et la coopération économiques", estime le ministre péruvien des Affaires étrangères Rafael Roncagliolo, dont le pays va abriter le 1er et 2 octobre prochains le 3ème sommet de l'ASPA.

Le chef de la diplomatie péruvienne souligne, dans une contribution transmise lundi à l'APS, que "dans un moment d'incertitude économique des autres parties du monde, ces régions réunissent un potentiel énorme (pourtant inexploré) pour l'échange et la coopération économiques". "Chaque région fait face à ses propres défis", estime-t-il, relevant que pour l'Amérique du Sud, "l'environnement macroéconomique expansionniste stable et des ressources naturelles ont créé un paramètre attractif pour les investissements internationaux".

De son côté, "la région arabe traverse une période historique de transformation sociale et politique, avec une évolution et une diversification de ses structures économiques", relève-t-il encore. Pour le ministre péruvien, "la mondialisation a rapproché nos sociétés. La culture populaire, le sport et la musique ont revigoré aujourd'hui le pluri-centenaire patrimoine commun de notre passé".

Et, dans ce contexte, "le sommet de l'ASPA est une occasion pour les pays arabes et sud-américains de montrer au monde une ambition commune : regarder au-delà des défis domestiques actuels et travailler ensemble à former le nouveau monde global, construisant une relation de fort dialogue, de commerce, d'investissements, de coopération et de culture entre nos peuples".

"C'est (...) le temps pour les arabes et les sud-américains de rapprocher leurs cultures vibrantes et leurs économies émergentes", estime encore le ministre péruvien des affaires étrangères. Le sommet ASPA, qui réunit les des chefs d'Etat ou de gouvernement arabes et sud-américains, se tient alternativement dans l'une ou l'autre région, le premier ayant eu lieu à Brasilia en 2005 et le second à Doha en 2009.

Le troisième Sommet Amérique du Sud-pays arabes (ASPA) devrait se focaliser sur la situation en Syrie, a annoncé vendredi dernier le vice-ministre des Affaires étrangères du Pérou Jose Beraun Aranibar.

Ce sommet devait initialement avoir lieu l'an dernier, mais avait été repoussée à deux reprises en raison des événements du "Printemps arabe".

Le sommet "évoquera évidemment la situation en Syrie" (...) c'est un thème qui nous préoccupe et le Pérou s'est exprimé à ce sujet, condamnant notamment la situation des droits de l'homme", a précisé Aranibar.

Parallèlement au sommet ASPA, la capitale péruvienne abritera le "III Ceo Summit", un forum entrepreneurial, qui sert de plateforme pour la promotion des investissements interrégionaux. Le forum entrepreneurial sert également pour renforcer les relations personnelles et professionnelles entre les décideurs économiques, les hommes d'affaires et les chefs d'entreprises des deux régions.

Les pays sud-américains ont leur zone économique, le Mercosur, alors que les pays arabes commercent au sein de la zone arabe de libre échange (ZALE). En 2011, le volume du commerce arabe a dépassé 2,2 trillions de dollars, en hausse de 18,5 % par rapport à 2010, selon la Compagnie arabe pour la garantie des investissements et des crédits à l'exportation (DHAMAN).

Les exportations de biens et des services des pays arabes se sont établies à 1.078 milliards de dollars en 2011, contre 1.041 milliard en 2010, en hausse de 22,8%. Les importations ont augmenté de 110 milliards de dollars (+13%) à 945,8 milliards de dollars en 2011 contre 836 milliards en 2010, précise le rapport annuel de DHAMAN.

Cette croissance du commerce arabe devrait se poursuivre en 2012 pour atteindre 8,2 %, selon ce rapport.

Support	APS	Date	27 août 2012
Titre	La coopération algéro-autrichienne au menu de la visite de travail de M. Benaïssa en Autriche		

Un mémorandum d'entente pour dynamiser la coopération algéro-autrichienne notamment dans le domaine agricole sera signé mardi à Vienne, annonce lundi le ministère de l'Agriculture.

Ce mémorandum, qui touchera essentiellement les domaines de l'agriculture, du développement rural, des forêts et de l'élevage, sera conclu à l'occasion de la visite en Autriche d'une importante délégation menée par M. Rachid Benaïssa, ministre de l'Agriculture, et composée de cadres de son département, de représentants de l'interprofession agricole et des opérateurs économiques publics et privés, indique un communiqué du ministère.

Les documents de cet accord, qui constituera "le cadre nécessaire à la dynamisation de la coopération bilatérale" dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, seront paraphés par M. Benaïssa et le ministre fédéral autrichien de l'Agriculture et des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion des eaux, Nikolaus Berlakovich.

M. Benaïssa participera aussi à l'ouverture de la Foire internationale de l'agriculture (Agraria 2012) qui se tiendra à Wells en haute Autriche et à laquelle prendront part des opérateurs algériens publics et privés, ajoute le ministère.

Le ministre visitera également des réalisations agricoles et agro-industrielles, selon la même source.

Support	L'Expression	Date	28 août 2012
Titre	L'Algérie y défend sa place depuis des années La France étudie sa politique économique au Maghreb		



Au sud de la Méditerranée, la France compte bien booster ses relations économiques avec l'Algérie.

La coopération entre la France et l'Algérie dans le domaine économique a des chances de revêtir une nouvelle dimension au lendemain de la tenue de la Conférence des ambassadeurs, qui s'achève aujourd'hui à Paris. Le président français, François Hollande, qui devra se rendre à Alger avant fin 2012, a fait savoir que l'une de ses priorités en politique étrangère, reste le dossier économique.

La Conférence des ambassadeurs est une réunion annuelle de quelque 200 diplomates français et elle est l'occasion pour le président de leur donner leur feuille de route pour l'année à venir. Il va sans dire que l'ambassadeur de France à Alger, André Parant, mettra à profit son déplacement dans son pays pour se pencher sur les modalités pratiques à même de booster la coopération à un niveau plus élevé.

Le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius, a déjà donné le ton en mettant l'accent sur le dossier Renault.

Si le thème retenu cette année est la diplomatie économique, c'est que les échanges avec les autres pays de la Méditerranée vont bénéficier de l'attention des nouveaux dirigeants de la France qui ne veulent pas perdre pied face à la concurrence des Chinois.

Toutes les conditions sont réunies pour donner un nouvel élan au partenariat entre l'Algérie et la France, a indiqué, en juillet dernier à Alger, Laurent Fabius.

«Je peux dire que nous avons tous les éléments pour faire un grand chemin ensemble», a-t-il déclaré à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

A l'époque, même l'analyste et expert international Abderrahmane Mebtoul avait soutenu que «si l'on s'en tient aux aspects économiques, l'objectif de cette visite doit s'inscrire dans le cadre de la volonté des deux pays à dynamiser les relations économiques par le biais de partenariats interentreprises de type gagnant-gagnant».

En expliquant la teneur des échanges entre la France et l'Algérie, il constate qu'ils ont plus que triplé en douze ans alors que les 430 entreprises françaises présentes en Algérie emploient plus de 35.000 personnes sans compter les emplois indirects. 180 PME françaises sont intéressées à investir en Algérie, selon des sources françaises, en plus des grandes entreprises qui sont déjà présentes comme Alstom.

Selon le ministère français des Affaires étrangères, les relations économiques et commerciales ont progressé de manière très rapide depuis 1999 et ont dépassé les 10 milliards d'euros pour la première fois en 2008, répartis presque également entre importations (5,5 milliards d'euros) et exportations (4,8 milliards d'euros). L'Algérie est le premier partenaire commercial de la France en Afrique (Maghreb, Egypte comprise, et Afrique subsaharienne).

Il est poursuivi que si l'on étend les comparaisons au reste du monde, l'Algérie est le troisième marché pour les exportations françaises hors pays de l'Ocde, après la Chine et la Russie. La moitié des exportations françaises sont réalisées par des PME. Les investissements français (2e investisseur en Algérie, 1er hors hydrocarbures) se développent à un rythme rapide, estime-t-on.

Ce renouveau n'aurait pas été possible sans l'impulsion des autorités politiques. C'est le cas pour la visite du président Chirac en Algérie en mars 2003 pour inaugurer une relance de la coopération à travers la construction d'un partenariat d'exception entre les deux pays.

Il y a eu ensuite une autre visite d'Etat en décembre 2007. De nombreux accords lient les deux pays comme ceux de juin 2008 sur la coopération, et pas seulement en économie, car il s'agit de l'énergie nucléaire civile et en matière de défense. La relation bilatérale s'est encore renforcée par la mission de Jean-Pierre Raffarin comme coordonnateur français pour les dossiers d'investissements franco-algériens.

Du côté français, la coopération s'étend aux services des banques et assurances, l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et les produits issus de l'industrie automobile pour la partie française.

La conférence d'hier a abordé le thème lié à la stratégie vis-à-vis des nouveaux pays émergents et du «Nouveau Monde arabe». Les intervenants n'étaient autres que Fathallah Sijilmassi, secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée, et Gilles Kepel, professeur des universités à Sciences-Po Paris, avec comme modérateur Jean-François Girault, directeur Afrique du Nord et Moyen-Orient.

Ahmed MESBAH

Support	Liberté	Date	29 août 2012
Titre	Processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC Le 11e round avant fin 2012 ?		

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a annoncé, hier à Alger, que l'Algérie voulait tenir le 11e round des négociations pour son accession à l'OMC avant fin 2012. “Nous sommes en train de préparer le 11e round avec le nouveau président du groupe de travail chargé de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, Alberto Dialotto. Notre objectif est de tenir ce round avant la fin de l'année car il est décisif” pour notre accession, a déclaré le ministre à la presse en marge d'une rencontre d'information sur l'accord d'association, récemment révisé.

Annoncé pour juillet 2012, le 11e round a été reporté à une date ultérieure en raison du changement opéré à la tête du groupe de travail chargé de l'adhésion de l'Algérie à cette organisation.

L'Argentin, Alberto Dialotto, désigné en remplacement du Belge François Roux, a demandé une période supplémentaire pour pouvoir étudier le dossier de l'Algérie, a précisé le ministre. “Il faut toujours être optimiste et continuer à travailler mais il faut s'attendre à tout”, s'est-il limité à répondre à la presse qui l'a interrogé sur les chances de l'Algérie d'accéder à ce temple des négociations multilatérales.

Fin mars, l'Algérie avait réitéré, lors de la réunion informelle de son groupe de travail, chargé de son adhésion à l'OMC, sa ferme volonté de conduire à terme le processus de négociations. Les négociations d'adhésion de l'Algérie au GATT (General Agreement on Tariffs and Trade, accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) remontent à 1987, mais les négociations effectives d'adhésion n'ont débuté qu'en 2001.

L'OMC a succédé le 1er janvier 1995 au GATT après la fin des négociations du cycle de l'Uruguay Round au mois d'avril 1994 à Marrakech.

Jusqu'à présent, l'Algérie a mené dix rounds de négociations multilatérales, durant lesquels elle a traité 1 600 questions relatives à son système économique et a tenu 93 réunions bilatérales avec 21 pays, qui se sont soldées par la conclusion de cinq accords bilatéraux.

APS

Support	El Watan	Date	29 août 2012
Titre	Accord d'association Algérie-UE Un répit et des remises en question		

L'Algérie a obtenu de son partenaire européen le report du rythme de démantèlement tarifaire de trois années.

Au final, la création d'une zone de libre-échange entre l'Algérie et l'Union européenne n'interviendra qu'en 2020 au lieu de 2017. C'est au bout de 8 rounds de consultations fastidieuses que les partenaires sont parvenus à un accord prévoyant l'annulation ou la modification de plusieurs contingents tarifaires ainsi que l'abrogation de préférences tarifaires pour certains produits agricoles et agroalimentaires, ainsi qu'un nouveau schéma de démantèlement tarifaire pour 1058 produits industriels.

Il n'en fallait pas plus pour justifier les déclarations jubilatoires des responsables en charge du dossier. Une satisfaction justifiée par le fait d'avoir atteint les objectifs assignés à l'introduction du mémorandum demandant le report du démantèlement tarifaire lors de la tenue du 5e conseil d'association, en juin 2010, malgré la «pugnacité» des négociateurs européens, selon les propos du ministre du Commerce, M. Benbada, qui s'exprimait, hier, lors d'une journée d'information consacrée au sujet. Or, ce satisfecit apparent cache mal les inquiétudes induites par les implications d'une ouverture totale du marché, au moment où les entreprises locales ont du mal à se mettre à niveau et à créer de la valeur ajoutée.

On insiste sur le fait que le démantèlement tarifaire, tel que prévu par l'accord initial, aurait créé, à l'horizon 2017, un manque à gagner pour le Trésor public en termes de droits de douane et taxes de 8,5 milliards de dollars. Il est vrai que le report du calendrier de démantèlement tarifaire offre, en ce sens, un délai supplémentaire, mais ce n'est au final qu'un répit.

Le démantèlement tarifaire se poursuivra inexorablement jusqu'en 2020 et, si rien n'est fait pour redresser la production nationale, le Trésor aura toujours à composer avec les mêmes manques à gagner issus de l'annulation des droits de douane, si ce n'est plus avec la progression constante du volume des importations. De l'aveu du ministre, faire en sorte que ce délai que l'Algérie vient de s'offrir au prix d'âpres négociations profite aux entreprises ne dépend que de la volonté des Algériens, des pouvoirs publics et des entrepreneurs de saisir cette opportunité. Sinon, tout ce qui a été fait aura été vain.

Là encore, la partie est loin d'être gagnée vu les difficultés qui entravent encore et toujours les activités des entreprises et des investisseurs. S'il est vrai que des efforts ont été entrepris en matière de programmes de mise à niveau, de réduction de la pression fiscale, d'allègement des procédures administratives via la création des guichets uniques ANDI et de la mise en place de garanties financières en nombre suffisant, les problèmes d'accès au foncier, d'obtention des crédits bancaires ainsi que les lourdeurs administratives continuent, selon M. Benbada, à empoisonner la vie des entrepreneurs.

Cela n'empêche pas le ministre d'en appeler aux chefs d'entreprises afin de consentir les efforts nécessaires afin non seulement de dynamiser la production nationale, mais aussi de développer les réflexes susceptibles d'activer les mesures conservatoires de l'Accord d'association si nécessaire, d'autant qu'il est temps, selon lui, de s'appesantir sur le volet économique de l'accord signé en 2002 et dont la mise en œuvre a été entamée en 2005.

Le ministre a, d'ailleurs, reconnu en ce sens que la signature de l'Accord d'association a été d'abord motivée par des considérations politiques, dans un contexte où l'Algérie souffrait d'une économie totalement déstructurée en plus d'un isolement politique. Il fallait remédier à cela en négociant un accord de partenariat dans la mesure où l'Algérie ne disposait «ni des compétences ni du temps» nécessaires pour approfondir la somme des propositions induites par l'accord.

Il a également mis à l'index la prédominance de la dimension commerciale sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat, sans que les Européens aient consenti, comme prévu, les efforts nécessaires pour accompagner le développement économique en Algérie en encourageant les investisseurs à s'installer en Algérie.

Il faut savoir, dans ce sens, qu'entre 2005 et 2009, les investissements européens ont été de 3,5 milliards de dollars, alors que le montant global de leurs exportations durant le même période a été évalué à 77 milliards de dollars. Un élément qui n'a pas manqué d'être relevé au cours des dernières consultations, même si les Européens ont montré certaines réticences par rapport aux dernières modifications au code de l'investissement et l'introduction de la règle des 51/49%.

A ce propos, M. Benbada a estimé que la question «est liée à la sauvegarde de nos capacités à générer des devises qui sont malheureusement issues des ressources hydrocarbures. Une fois que nous parviendrons à générer suffisamment de devises à partir de l'activité économique, on pourrait peut-être envisager la révision de cette formule». Enfin, le ministre a pointé du doigt les pratiques de certaines firmes européennes qui, dit-il, écoulent des marchandises d'origine asiatique sous label européen, afin de bénéficier des avantages tarifaires de l'Accord d'association.

Melissa Roumadi

Support	Liberté	Date	29 août 2012
Titre	Il a été révélé hier Le démantèlement tarifaire aura coûté 8 milliards de dollars à l'Algérie		

L'arrangement constitue un acquis qu'il convient de fructifier et de mettre à profit, en accélérant la mise à niveau des entreprises en particulier et de l'économie en général.

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a indiqué hier que les objectifs assignés aux négociations pour le report du démantèlement tarifaire prévu par l'accord d'association avec l'UE ont été "atteints" en dépit de la "pugnacité des négociateurs" européens. "Il reste maintenant à valoriser cet acquis dans les politiques sectorielles et particulièrement dans la stratégie de développement de l'entreprise algérienne", a déclaré M. Benbada, cité par l'APS, à l'ouverture d'une journée d'information sur le nouveau schéma du démantèlement tarifaire avec l'UE.

Après plus de deux années de consultations, l'Algérie et l'Union européenne sont parvenues à un accord sur la révision du calendrier du démantèlement tarifaire de l'accord d'association.

Le nouveau calendrier prévoit notamment un report jusqu'en 2020 de la levée des barrières tarifaires pour une large gamme de produits industriels importés par notre pays. La révision du calendrier de démantèlement tarifaire toucherait environ 1 058 sous-positions tarifaires. L'accord prévoit également dans son volet agricole, un réaménagement de certains contingents préférentiels de l'Union européenne pour les produits agricoles, et produits agricoles transformés. Pour le ministre du Commerce, l'accord arraché après huit rounds de négociations constitue un précédent dans la région.

C'est la première fois qu'un pays, lié par un tel accord avec l'UE, demande et obtient sa révision. Dès la 1^{re} session, qui s'est tenue en octobre 2010, l'Algérie a introduit une demande de révision du calendrier de démantèlement tarifaire pour une liste de 1 740 sous-positions tarifaires de produits industriels.

Le 1^{er} septembre 2010, l'Algérie a décidé de geler le démantèlement tarifaire pour tous les produits industriels. Le gouvernement a également procédé au gel de 36 sous-positions tarifaires composant les contingents tarifaires de produits agricoles et agro-industriels. Justifiant la demande algérienne, Mustapha Benbada a constaté que "le rythme du démantèlement a eu pour conséquence de consolider la part de l'UE dans le marché algérien sans pour autant aboutir à une véritable politique de partenariat qui est un des objectifs de l'accord".

Il est même devenu "une contrainte réelle à l'application de certaines politiques de l'entreprise algérienne", a-t-il indiqué. L'équipe de négociateurs algériens s'est appuyée pour faire valoir cette demande de report sur des articles pertinents de l'accord d'association, les articles 11 et 16 qui donnent à l'Algérie le droit de réviser le calendrier du démantèlement tarifaire et de réaménager les concessions tarifaires agricoles en cas de changement de politique agricole.

Le groupe intersectoriel, chargé par le gouvernement de mener ces consultations, a négocié avec “fermeté et détermination et a exploité toutes les possibilités qui lui ont été offertes” pour parvenir à cet accord, a indiqué de son côté le directeur Europe au ministère des Affaires étrangères, Smaïl Allaoua.

Il a expliqué que la démarche de l’Algérie pour réviser cet accord était “légale et inattaquable au plan juridique”. Le nouveau schéma du démantèlement tarifaire obtenu par l’Algérie donnera “un répit à l’industrie algérienne pour se préparer à la rude concurrence, qui va s’installer avec la création de la Zone de libre-échange”, a-t-il estimé.

Au plan fiscal, le gel du démantèlement tarifaire va aider à renflouer le Trésor public par des recettes supplémentaires en droits de douane. Reprenant des chiffres d’une étude déjà rendue publique en avril dernier par le ministère de l’Industrie, de la PME et de la Promotion de l’investissement, M. Allaoua a indiqué que le démantèlement tarifaire mis en œuvre avec l’UE a fait perdre à l’Algérie 2,5 milliards de dollars de recettes au Trésor entre 2005 et 2009.

Selon une simulation élaborée pour évaluer l’impact fiscal de la mise en œuvre de l’accord d’association, l’Algérie aurait perdu 8,5 milliards de dollars entre 2010 et 2017 si le démantèlement tarifaire avait été maintenu, a ajouté M. Allaoua.

Meziane Rabhi

Support	Le Soir d'Algérie	Date	29 août 2012
Titre	Accord d'association avec l'union européenne Les aveux et vœux de BENBADA		

La mise en œuvre de l'accord d'association signé avec l'Union européenne s'avère avoir été mal négociée, infructueuse et nécessairement peu profitable pour l'Algérie, à se référer aux aveux tacites du ministre du Commerce.

Signé en 2002 et entré en vigueur en septembre 2005, l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne visait initialement la création d'une zone de libre-échange algéro-européenne à l'horizon 2017. Au-delà des aspects politiques, culturels et humains qu'il comporte, cet accord porte essentiellement sur la mise en œuvre d'un processus de démantèlement tarifaire dans les domaines industriels, agricoles et agroalimentaires, outre l'intensification des investissements européens en Algérie. Néanmoins, et en moins d'une demi-décade, la mise en œuvre de cet accord a été un quasi-échec.

La motivation de la révision

Un échec dans la mesure où les investissements européens ont été en deçà des attentes (seulement 3,5 milliards de dollars d'investissements dont 1 milliard de dollars dans les hydrocarbures entre 2005 et 2009). Mais aussi dans la mesure où le démantèlement tarifaire impulsé n'a pas été propice aux entreprises algériennes, étant non compétitives, du fait de la forte concurrence européenne, mal-protégées et potentiellement incapables d'être au rendez-vous de 2017.

Et c'est ce constat qui a motivé la demande de révision du calendrier de démantèlement tarifaire, accompagnée par le gel de l'application pour les produits industriels et la fermeture de 36 contingents tarifaires, et liée à des concessions tarifaires pour les produits agricoles et agroalimentaires.

La création de la zone de libre-échange reportée à 2020

Prévue par les dispositions de l'accord (articles 11 et 16) et demandée dès juin 2010 par l'Algérie, cette révision a abouti après deux ans, après 8 rounds de discussions-consultations, permettant de reporter la création de cette zone de libre-échange à 2020. Ainsi, le nouveau calendrier accorde un délai supplémentaire de 3 ans dans la mise en place de la zone de libre-échange (2020 au lieu de 2017) avec le rétablissement ou le gel des taux de droits de douanes pour 1 058 lignes tarifaires couvrant un grand nombre de filières et branches industrielles.

Le satisfecit de Benbada

Certes, un «précédent dans la région», un résultat positif et qui atteste de «la volonté de l'Etat d'aboutir à un accord équilibré entre les deux parties», dira le ministre du Commerce qui a parrainé, hier à l'hôtel Sheraton- Club des Pins, une journée d'information sur le nouveau schéma de démantèlement. A ce propos, Mustapha Benbada a estimé que «les objectifs assignés aux négociations pour le report du démantèlement tarifaire prévu par l'accord d'association avec l'UE ont été atteints».

Un processus, un échec !

Néanmoins, il démontre, une décade après, que cet accord d'association a été mal négocié, mis en œuvre de manière infructueuse et nécessairement peu profitable pour l'Algérie. Un constat qu'appuient les propos tacites de Mustapha Benbada, en marge de la présentation du nouveau calendrier.

Ainsi, le ministre du Commerce, qui a affirmé que les objectifs politiques sous-tendant l'accord d'association ont été réalisés, laisse entendre que ledit accord a été négocié entre 1998 et 2002, certes de manière précipitée mais aussi et uniquement pour des motifs, des velléités politiques. Et d'autant que l'Algérie avait besoin de recouvrer sa visibilité à l'international, après une décennie de terrorisme et de déstabilisation du tissu économique.

Les aveux du ministre du Commerce

De même que le ministre du Commerce avoue indirectement que la mise en œuvre dudit accord a été infructueuse, d'autant que les importations d'Europe, notre partenaire commercial à 57%, représentent annuellement un volume de plus de 20 milliards de dollars entre 2005 et 2009, et que les exportations vers l'Europe dépassent annuellement les 35 milliards de dollars.

Cela même si une action de veille» a été enclenchée et que les dysfonctionnements résultant de la mise en œuvre de cet accord, impactant négativement sur les entreprises nationales aient été cernés et ont motivé la demande de révision. Voire, Mustapha Benbada a laissé entendre que la mise en œuvre de cet accord est peu profitable, voire non profitable en termes financiers.

D'autant que la mise en œuvre de l'accord a démontré un manque à gagner pour le Trésor public de 2,5 milliards de dollars et qui atteindrait les 8,5 milliards de dollars si le calendrier de démantèlement tarifaire n'avait pas été revu. Or, le report du calendrier de démantèlement tarifaire ne fait que «décaler jusqu'en 2020» le manque à gagner, selon l'autre aveu du ministre du Commerce, pourtant soucieux de diminuer le volume des importations. En d'autres termes, le manque à gagner se poursuivra.

Mais aussi des vœux...

L'occasion pour Mustapha Benbada de formuler des vœux, en souhaitant que les entreprises algériennes s'impliquent dans l'amélioration de leur compétitivité, en termes de mise à niveau globale, la valorisation des acquis de cet accord et la promotion de la substitution locale à l'importation. A charge également de protéger le marché algérien des produits d'origine incontrôlée, notamment les produits asiatiques et autres qui transitent par l'Europe avant d'être introduits dans notre pays.

A ce propos, le ministre du Commerce a indiqué que les autorités nationales, notamment les Douanes, travaillent avec leurs homologues européennes pour traiter cette question.

Quid de la règle 49/51 ?

Comme, et dans la mesure où la question a pesé certainement sur les discussions algéro-européennes, Mustapha Benbada a laissé entendre que la règle régissant l'investissement (49% pour l'investissement étranger et 51% pour la partie algérienne) pourrait être revue. Cela à la condition notable que les devises générées par l'activité économique hors hydrocarbures soient d'un apport conséquent. Ce qui pose la problématique de la capacité des entreprises algériennes à développer justement leur compétitivité.

I- Calendrier initial de démantèlement tarifaire :

Les produits industriels de la ligne 1 (2 034 lignes tarifaires, constituées essentiellement des matières premières et équipements) sont importés avec 0% de droits de douane depuis septembre 2005. Pour les produits de la liste 2 (1 095 lignes tarifaires constituées de demi-produits et certains produits finis), le calendrier initial prévoyait en 2010 que tous les produits devaient tomber à 0% de droits de douanes, le 1er septembre 2012. Les produits de la liste 3 (1 860 lignes, constituées de produits finis) devaient tomber à 0% en 2017.

II- Nouveau calendrier de démantèlement tarifaire :

Conformément à l'article 16 de l'accord d'association, les deux parties sont parvenues à un accord qui consiste en :

- L'annulation de 25 contingents tarifaires de produits agricoles accordés à l'Union européenne.
 - L'abrogation des préférences tarifaires de deux produits agro-alimentaires accordés à l'Union européenne.
 - La réouverture de 9 contingents tarifaires préférentiels de produits agricoles accordés à l'Union européenne.
 - La modification de 2 contingents tarifaires de produits agricoles accordés à l'Union européenne.
- Concernant les produits industriels, la requête algérienne couvre 1 058 lignes tarifaires originaires de l'UE dont le montant été évalué à 2,7 milliards de dollars en 2009. Elle couvre en fait des produits jugés «sensibles» en termes de production, d'emplois et d'investissements. Le nouveau schéma sera opérationnel à partir du 1er septembre 2012.

Pour les produits de la liste 2, il a été arrêté ce qui suit :

- 82 lignes tarifaires de produits jugés très sensibles (moteurs électriques, groupes électrogènes, câbles électriques nus & isolés, pièces de rechange...) bénéficient d'un rétablissement partiel de droits de douanes et d'un délai supplémentaire de 4 pour arriver à 0% en 2016 au lieu de 2012.
- 185 lignes tarifaires (disjoncteurs, lampes, compteurs...) bénéficieront d'un gel de droits de douane pour une période supplémentaire de 2 ans et d'un délai supplémentaire de 4 ans avant d'être totalement à 0% (2016 au lieu de 2012).

Pour les produits de la liste 3 de l'accord d'association :

- 174 lignes tarifaires pour les produits jugés très sensibles (peintures et vernis, articles de transport ou d'emballage en matière plastique, marbre, automobile...) bénéficieront du droit de douane rétabli partiellement et d'un délai supplémentaire de 3 ans (2020 au lieu de 2017).
- 617 lignes tarifaires (produits cosmétiques, papier, vêtements, ventilateurs, produits audio, ordinateurs...) bénéficieront d'un gel de droits de douane pour une période supplémentaire de 2012 à 2015 et d'un délai supplémentaire de 3 ans avant d'être totalement démantelées à 0% (2020 au lieu de 2017).

Chérif Bennaceur

Support	El Moudjahid	Date	30 août 2012
Titre	Partenariat entre le groupe Saidal et les laboratoires Novo Nordisk, M. Derkaoui « Le transfert de technologie à la clé »		



Le président-directeur général du groupe Saidal, M. Boumediene Derkaoui a indiqué que le partenariat entre son groupe et les laboratoires danois Novo Nordisk vise le transfert de technologie et des connaissances, outre la satisfaction des besoins nationaux en insuline humaine.

M. Derkaoui a indiqué que l'objectif de ce partenariat "bénéfique" pour les deux parties est "la production de l'insuline" qui soit de la même qualité que celle produite par les laboratoires danois avec une capacité pouvant atteindre 5 millions d'unités qui est à même de contribuer à la couverture des besoins nationaux en cette matière.

Dans ce cadre, le P-dg de Saidal a souligné que son groupe a obtenu une autorisation de production auprès des laboratoires Novo Nordisk qui, pour leur part, assurent l'assistance technique, la formation et le transfert de technologie en Algérie, tandis que Saidal assume les frais du projet qui dépassent 15 millions d'euros.

Ce partenariat sera soumis à un suivi continu à travers des réunions périodiques prévues dans les deux pays, a-t-il précisé, soulignant que dans ce cadre, trois réunions ont été tenues à Alger, après la signature de l'accord de partenariat par les deux parties en avril 2012, alors que la quatrième réunion se tient, actuellement, et jusqu'au 30 août dans la capitale danoise.

M. Derkaoui a affirmé que l'usine de Constantine qui assurera la production de l'insuline connaît le renouvellement de ses équipements et la formation de ses techniciens, rappelant que la première gamme d'insuline qui sera commercialisée en 2013 portera la marque de Novo Nordisk en Algérie. L'usine de Constantine produit actuellement près de 1,3 million d'unités d'insuline, tandis que les besoins nationaux en insuline sont de 5 millions d'unités.

L'usine entamera la production de l'insuline humaine en premier lieu puis produira ultérieurement, après une mise en conformité de la production aux normes appliquées au niveau des laboratoires danois et de leurs filières internationales, d'autres produits similaires en forme de stylets et se tournera ensuite vers l'exportation après la satisfaction des besoins nationaux, ce qui contribuera à hisser la part de Saidal en insuline sur le marché national durant les prochaines années à 25 % et réduire ainsi la facture des importations.

Un accord "stratégique" dans le monde arabe et en Afrique

Le président-directeur général des laboratoires Novo Nordisk Algérie, M. Jean Paul Digy, a qualifié l'accord de partenariat entre la firme danoise et des laboratoires algériens de partenariat "stratégique" dans le monde arabe et en Afrique. Le P-dg de Novo Nordisk Algérie a précisé que les investissements de la firme danoise en Algérie étaient parmi les plus importants réalisés dans le monde arabe et en Afrique.

Leader mondial dans la production d'insuline, Novo Nordisk accorde un intérêt particulier au marché algérien, a souligné M. Digy, précisant que le partenariat a débuté par l'ouverture de l'usine d'Oued Aïssi (Tizi Ouzou) avant de s'étendre au partenariat avec le groupe Sidal pour répondre aux besoins nationaux en insuline.

Avec l'usine de Oued Aïssi qui produit des comprimés de Metformine utilisés dans le traitement du diabète de type 2, Novo Nordisk couvre entre 60 et 70% du marché national en termes de volume et compte augmenter sa production de 40%, a précisé le P-dg de la firme danoise. L'usine d'Oued Aïssi, qui est dirigée par des cadres algériens à hauteur de 99 %, emploie actuellement 100 personnes, a indiqué M. Digy. Outre la vente de leurs produits sur le marché algérien, les laboratoires Novo Nordisk œuvrent pour le développement de la production locale, le transfert de technologie et la formation des techniciens, a-t-il affirmé.

Selon M. Digy, les laboratoires Novo Nordisk devraient occuper la première place sur le marché algérien en matière de production d'antidiabétiques et de médicaments destinés au traitement d'autres maladies non transmissibles. Les laboratoires danois mettent l'accent depuis trois ans sur la sensibilisation et le dépistage précoce du diabète à travers sa clinique mobile qui a visité la wilaya de Blida en 2010, dans la wilaya d'El Oued et ses alentours en 2011 et la wilaya d'Oran en 2012. Les personnes qui se sont présentées à la clinique mobile ont ainsi subi tous les examens de dépistage nécessaires et les diabétiques qui ignoraient leur maladie ont été orientés vers les structures sanitaires les plus proches, a fait savoir M. Digy.

Depuis qu'ils sont présents en Algérie, les laboratoires Novo Nordisk ont œuvré au développement des ressources humaines et au transfert des connaissances à travers la formation et l'échange d'expériences, a affirmé M. Digy. S'agissant du développement de la recherche en Algérie, il a souligné que les laboratoires ont pratiqué des expériences cliniques de 4e degré concernant les molécules inconnues en Algérie.

Des résultats "satisfaisants" ont été réalisés dans ce domaine. Il a été également question de la formation de médecins sur la qualité et la bonne pratique, initiée par 3 ou 4 laboratoires en Algérie. Outre la prise en charge du diabète, les laboratoires Novo Nordisk s'intéressent également au retard de la croissance chez les enfants qui souffrent de nanisme dans le but d'améliorer la qualité et l'espérance de vie chez les jeunes malades. Ils ont en outre mis sur le marché algérien, ajoute M. Digy, un nouveau médicament pour le traitement de la déficience en facteur 13, maladie rare qui empêche la coagulation du sang.

Dans le cadre du partenariat avec le ministère de la Santé et la Fédération internationale d'hémophilie, il a été procédé à la mise en place d'un registre national pour l'amélioration du diagnostic de la maladie et le développement de la prise en charge à domicile.

Concernant les objectifs futurs des laboratoires, ces derniers, a-t-il indiqué, ont tracé un programme d'action qui vise la bonne pratique et le respect de l'éthique de la profession en vue de garantir un traitement efficace et sensibiliser le malade quant à l'importance de l'autonomie dans la prise en charge de sa maladie à travers des séances d'éducation en parallèle avec le traitement prescrit.

A ce propos, l'intervenant a mis l'accent sur le nécessaire remboursement des séances d'éducation par la Caisse nationale de sécurité sociale à l'instar de ce qui est en vigueur dans les pays européens.

Les laboratoires Novo Nordisk ont investi, rappelle-t-on, plus de 25 millions d'euros dans l'usine de production de médicaments pour diabétiques de Oued Aïssi ainsi que près de 7 millions d'euros dans les opérations de sensibilisation, tels que les cliniques mobiles pour le diagnostic précoce de la maladie, auxquels s'ajoute le projet baromètre pour la mise en place de données électroniques concernant le suivi du dossier du malade.

Support	L'Expression	Date	30 août 2012
Titre	Accords de coopération entre l'Algérie et la France La diplomatie économique privilégiée		

Le retour de la gauche au pouvoir offre de nouvelles opportunités à la France qui veut fermer la parenthèse Sarkozy pour relancer la coopération économique avec l'Algérie.

La politique ce n'est pas bon pour les affaires, dit-on. Nicolas Sarkozy a fini par l'apprendre à ses dépens. Ayant une dent contre notre pays, l'ancien président a pesé de tout son poids dans la détérioration des relations entre la France et l'Algérie durant son mandat.

Non content d'épouser les thèses du Maroc et pour punir l'Algérie pour ses prises de position en faveur du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, celui que l'on avait affublé du nom de Zorro n'a pas hésité à intervenir personnellement pour renvoyer aux calendes grecques certains projets. Le retour de la gauche aux affaires offre, en tout cas, de meilleures perspectives à la coopération entre la France et l'Algérie, particulièrement dans le domaine économique.

Le président fraîchement élu, François Hollande veut, en tout cas, fermer définitivement la parenthèse Sarkozy, afin de renouer le dialogue avec l'Algérie et relancer la coopération entre les deux pays. La nomination de Laurent Fabius aux affaires étrangères et la confortation de Jean-Pierre Raffarin, investi d'une nouvelle mission et surtout de pouvoirs plus larges, sont des signaux forts en direction des autorités algériennes.

Alger espère, à la faveur des changements politiques intervenus récemment dans l'Hexagone, réactiver les projets dits sensibles, à l'arrêt, et finaliser six nouveaux autres dans le cadre des accords de partenariat signés entre les deux pays.

La réalisation d'une usine de vapocraquage d'éthane dans la zone industrielle d'Arzew et qui générera des centaines d'emplois, le renforcement de la présence du groupe Lafarge en Algérie, la construction d'une deuxième usine de médicament et d'un centre de stockage et de distribution de produits de santé dans la nouvelle ville de Sidi Abdallah et surtout le projet de construction d'une usine de fabrication de voitures, sont autant de dossiers qui attendent et requièrent une meilleure attention de la part des nouveaux responsables.

Ce n'est un secret pour personne, le marché algérien de vente de voitures est en plein essor. En s'installant dans notre pays, le groupe Renault a tout à gagner. En tout cas, beaucoup plus que ce que lui rapporte actuellement le marché marocain. Il n'y a qu'à voir le nombre de voitures vendues annuellement par les concessionnaires pour le vérifier.

Les déboires que connaissent certaines firmes et les vagues de licenciements qui touchent de milliers d'employés doivent faire réfléchir les négociateurs français et les ramener à de meilleurs sentiments. L'Algérie est aux portes de l'Europe.

Grâce à sa situation géostratégique, elle peut ouvrir de nouveaux horizons au groupe et au marché africain qui est encore vierge et qui compte sur la future usine pour s'approvisionner.

Le moral des industriels français semble au plus bas. Malgré une légère amélioration au mois d'août par rapport à juillet, le climat des affaires ne prête guère à l'optimisme.

C'est ce qu'a annoncé, hier, l'Institut national de la statistique et des études économiques. «Les entrepreneurs de l'industrie manufacturière estiment que leur activité passée est peu dynamique et que leurs carnets de commande sont très peu fournis.»

Kaci AGGAD

Support	Liberté	Date	30 août 2012
Titre	Mme Laura Baeza fait le bilan de sa mission en Algérie à la veille de son départ “L’UE souhaite apporter son soutien politique à l’Algérie”		



L’ambassadeur et chef de la délégation de l’UE en Algérie fait le bilan de sa mission en Algérie et évoque la transition politique initiée depuis le discours du président Bouteflika le 15 avril 2011, les restrictions qui perdurent de la LFC 2009 ainsi que l’importance de la société civile en Algérie qui sert de contrepoids aux intérêts politiques et économiques.

Liberté : Vous avez passé quatre années à la tête de la délégation de l’Union européenne à Alger. Voulez-vous nous parler de votre bilan ? Qu’est-ce qui a fonctionné et quels sont les dossiers qui n’ont pas bien évolué ?

Laura Baeza : Depuis le mois de novembre 2008, j’ai le privilège et l’honneur de représenter l’UE en Algérie et, comme il est normal, nos relations ont connu des phases différentes tout au long de cette période.

J’aimerais souligner cependant que les canaux de communication sont toujours restés ouverts et que les deux parties ont toujours pris la mesure de l’importance de nos relations bilatérales et de la nécessité de les consolider.

Je me réjouis tout particulièrement que nous ayons réussi à accomplir des avancées très importantes, et qu’en ce moment, nous soyons en train de négocier un plan d’action commun pour que l’Algérie participe à la Politique européenne de voisinage révisée.

Grâce à ce plan d’action commun, nous serons désormais en mesure d’approfondir et de renforcer considérablement nos relations dans tous les domaines, politique, social, économique, commercial, culturel, pour accompagner le gouvernement dans son programme de réformes. Cette volonté de coopération correspond aux aspirations de nos peuples et à nos intérêts stratégiques mutuels, car nous sommes l’un pour l’autre des partenaires incontournables.

Des dossiers très sensibles comme celui du démantèlement tarifaire ont été résolus grâce à cette bonne volonté des deux parties, qui connaissent en vérité l’enjeu que représentent nos relations bilatérales.

D'autres dossiers comme le mémorandum sur l'énergie suivent leur cours et nous espérons que très bientôt, ils aboutiront aussi.

Sur le plan politique, l'intérêt tout particulier de l'UE pour l'Algérie s'est concrétisé ces dernières années par une multiplication de visites de hauts responsables européens en Algérie. Le commissaire Tefan Füle, chargé de l'Élargissement et de la Politique européenne de voisinage, a ainsi effectué pas moins de trois visites en Algérie au cours des deux dernières années.

Ces visites ont permis de faire avancer successivement plusieurs dossiers et d'aboutir à cet important rehaussement de nos relations que constitue la participation de l'Algérie à la nouvelle Politique européenne de voisinage.

L'engagement personnel et l'intérêt tout particulier du commissaire Füle pour l'Algérie, ont permis, grâce au développement de ses relations personnelles avec ses interlocuteurs algériens, des avancées significatives dans notre relation bilatérale. Le directeur général du SEAE (Service européen d'action extérieure) pour les relations avec les pays de la Méditerranée sud et de la Péninsule arabe, Hugues Mingarelli, s'est rendu également en Algérie en octobre 2011 pour présider du côté européen le premier sous-comité Dialogue politique, droits de l'Homme et sécurité, ce qui témoigne de l'importance que nous accordons à ce dialogue.

En parallèle, un dialogue politique intense a été instauré depuis 2005. Ainsi, le sous-comité Justice et Affaires intérieures, qui se réunit depuis 2008, a permis des échanges sur les politiques respectives de migration, d'asile, de gestion des frontières et de visas. Il existe une coopération étroite dans le domaine de la lutte antiterroriste, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants.

Des échanges de points de vue ont souvent lieu et des perspectives de coopération dans le domaine de la formation sur l'entraide judiciaire et l'extradition, l'identification des drogues et la cybercriminalité ont été identifiées.

Au niveau de la coopération, et afin d'optimiser l'efficacité de son action et l'effet d'entraînement qu'elle cherche à induire en étroite concertation et collaboration avec le gouvernement algérien "une feuille de route" d'accompagnement de l'Accord d'association a été lancée en septembre 2008. Cette "feuille de route", énonce clairement les secteurs-clés prioritaires, le type d'action et les objectifs à atteindre.

Nos programmes de coopération, ainsi qu'une grande partie de nos actions à d'autres niveaux s'inscrivent donc dans le cadre de ces recommandations. Sur les programmes prévus dans le document de stratégie pour la période 2007-2013, dotés d'une enveloppe financière de 392 millions d'euros (environ 40 milliards de dinars), la quasi-totalité de ceux-ci ont été lancés et ceux prévus pour 2013 sont en cours de programmation.

Les axes prioritaires d'action retenus pour cette période concernent la croissance économique et l'emploi, le renforcement des services publics de base, le développement durable et la culture. Cette action de redynamisation et de suivi de la coopération a non seulement permis d'engager plusieurs programmes mais surtout d'augmenter la capacité d'absorption des fonds mis à la disposition de l'Algérie par l'UE, qui est ainsi passée de 38% en 2003 à près de 100% pour les trois dernières années.

Ces résultats ont pu être obtenus, et je tiens à le souligner, pour leur rendre hommage grâce à la participation active et à l'engagement de nos partenaires algériens dans différents secteurs. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous nos partenaires dans l'ensemble des différents ministères concernés, mais aussi parmi la société civile, la liste serait trop longue pour les énumérer tous mais leur professionnalisme et engagement personnel ont porté leurs fruits. En ce qui concerne la coopération culturelle, outre le programme important de plus de deux milliards de dinars d'appui à la valorisation du patrimoine en Algérie, il existe toute une série d'autres projets, tant sur le plan régional (Euromed Héritage, Euromed Audiovisuel,...), que local qui sont en cours de réalisation.

C'est avec une joie toute particulière que je vais aussi citer notre Festival culturel européen annuel du mois de mai qui en 2012 en est à sa 13e édition et qui occupe désormais une place particulière dans l'agenda culturel d'Alger.

Ce festival vise à faire découvrir au public algérois, à travers des spectacles, de musique, de danse et de chant, toute la richesse et la diversité culturelle de l'Union européenne. Plus particulièrement, et afin de relancer notre dialogue interculturel et de créer des ponts entre les écrivains et artistes européens et leurs homologues algériens, la Délégation a organisé ces quatre dernières années des rencontres d'écrivains sur des thèmes différents qui ont connu beaucoup de succès.

Nous avons aussi fait travailler ensemble des photographes européens et algériens pour mettre en valeur la richesse du patrimoine algérois. Ces photos ont été présentées au Bastion-23 en octobre 2011 et exposées au Parlement européen du 10 au 15 juillet dernier en hommage à la célébration du cinquantenaire de l'Indépendance de l'Algérie. Je voudrais également souligner que nous avons réussi à renforcer nos relations parlementaires. Les députés européens et algériens ont créé chacun de leur côté un groupe d'amitié pour consolider la diplomatie parlementaire.

Par ailleurs, en novembre 2011, la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et de l'UMA du Parlement européen a effectué une visite de travail à Alger afin de participer à la XIe rencontre interparlementaire entre l'UE et l'Algérie.

Les relations entre l'Algérie et l'Union européenne ont connu des turbulences après la promulgation de certains articles de la loi de finances complémentaire 2009. Quels sont aujourd'hui les perspectives de la coopération entre les deux parties ?

Il est vrai que la question des investissements directs étrangers et plus particulièrement européens en Algérie ressort souvent dans la presse, parfois, et je le regrette, cette question est traitée avec un certain parti pris, c'est pourquoi il est si important de pouvoir informer clairement l'opinion publique sur cette question importante.

Depuis la signature de l'Accord d'association en 2005 et jusqu'en 2008, nous avons assisté à une multiplication par cinq des IDE (Investissements directs étrangers) européens en Algérie qui sont ainsi passés de 234 millions de dollars à 1,14 milliard de dollars. Qu'il y ait eu un repli en fin 2008, cela est probable car le contexte général de la crise financière mondiale a créé un reflux général des investissements partout dans le monde. Cette conjoncture difficile qui n'est malheureusement pas encore complètement résolue a rendu les conditions d'investissement encore plus exigeantes et difficiles.

L'Union européenne reste préoccupée par certaines mesures restrictives introduites par la loi de finances complémentaire 2009. En effet, ces mesures qui auraient pu s'expliquer au début par la crainte de l'impact de la crise économique et financière internationale, ont perduré et les limitations imposées ont été reconduites, ce qui ne permet pas une amélioration du climat des investissements.

Une mesure de la LFC de 2009, qui bloque les investissements étrangers en général mais aussi les investissements européens, est celle qui oblige les entreprises étrangères à être minoritaires dans leur investissement en Algérie.

Nous avons demandé à l'époque plus d'informations aux autorités algériennes, notamment sur certaines mesures qui pouvaient aller à l'encontre de l'esprit de l'Accord d'association et dissuader les investisseurs européens à s'installer en Algérie, en les incitant à se tourner vers d'autres pays offrant de meilleures garanties et conditions.

Je voudrais rappeler que plusieurs dispositions de l'Accord d'association sont justement destinées à créer un environnement favorable et propice pour attirer l'investissement étranger, en assurant notamment un cadre juridique stable, transparent et non discriminatoire. Je voudrais également souligner que les décisions d'investissement appartiennent aux entreprises seules et que ni l'Union européenne, ni ses États membres ne sont habilités à prendre des engagements sur les investissements à la place des opérateurs économiques. C'est l'affaire des seules entreprises qui investissent en fonction de l'attractivité du marché, des facilités juridiques et de la stabilité offerte par chaque pays.

Les négociations sur la révision du calendrier du démantèlement tarifaire viennent de se boucler. Quel est votre avis sur ces négociations ?

Je voudrais d'abord rappeler que des dispositions, prévues dans l'Accord d'association, permettent, au bout de cinq années, d'en réviser certaines clauses.

Dans ce cadre, l'Algérie a soulevé le besoin de rééchelonner le démantèlement tarifaire pour plus de 1 700 produits industriels et une trentaine de quotas agricoles.

Les deux parties se sont donc assises ensemble pour se décider à trouver une solution à l'ensemble des questions posées, et ce, dans un souci d'équilibre et de respect des intérêts de chacun. Après deux ans de négociations extrêmement techniques et détaillées, les négociations ont été bouclées à la satisfaction des négociateurs. Les détails techniques de la finalisation de cet accord seront agréés en septembre et nous espérons qu'il sera appliqué le plus rapidement possible.

Enfin, il faut souligner que l'Accord d'association est plus large que la partie commerciale dont on parle régulièrement et est destiné en particulier à apporter un appui au processus de réformes économiques engagé par le gouvernement afin de moderniser et diversifier son économie et de la rendre plus performante et plus intégrée au marché mondial. La mise en œuvre de l'Accord se poursuit à la satisfaction des deux parties, malgré certaines critiques et avis qui paraissent de temps à autre dans la presse.

Ainsi, pas moins de six conseils d'association, deux comités d'association et plus d'une vingtaine de sous-comités, ainsi que des réunions sectorielles de travail entre l'UE et l'Algérie ont déjà eu lieu. À cela, il faut rappeler, comme souligné plus haut, que l'Algérie a entamé les négociations pour la préparation d'un plan d'action pour adhérer à la nouvelle Politique européenne de voisinage.

Vous quittez l'Algérie au lendemain des élections législatives, comment voyez-vous la suite du processus de réformes politiques entamé depuis avril 2011 ?

Comme vous le savez, l'Union européenne a salué et vivement encouragé le processus de réformes, initié par le président Abdelaziz Bouteflika. Nous suivons sa mise en œuvre avec beaucoup d'attention car les aspirations exprimées par la population algérienne sont légitimes. L'UE s'est déjà montrée disposée à apporter son soutien à ce processus en accompagnant les institutions algériennes dans cette direction.

Un premier pas a été franchi avec les élections législatives du 10 mai dernier auxquelles l'UE a été invitée comme observatrice, ce qui démontre la confiance accordée par l'Algérie à l'Union européenne. Le rapport de la mission d'observation des élections qui a été une mission indépendante, a dressé un tableau complet et argumenté du processus en cours.

Après ce premier stade, le processus de réformes devrait suivre son cours avec les prochaines élections locales et régionales cet automne et les débats sur la révision de la Constitution qui devraient être entamés au début de l'année prochaine. L'Union européenne forme le vœu que ce processus de réformes aboutisse suivant les objectifs fixés par le discours du président de la République du 15 avril 2011 afin que les institutions algériennes soient renforcées pour être d'avantage à l'écoute des besoins et des aspirations légitimes des citoyens algériens.

Dans ce processus de transition, l'UE souhaite apporter au peuple algérien et à son gouvernement tout son soutien politique mais aussi technique par ses programmes de coopération qui ont pour objectif de transmettre un certain savoir-faire et d'induire un effet d'entraînement sur l'ensemble de la société.

Vous avez été d'une grande aide à la société civile en Algérie. Pensez-vous que votre successeur va poursuivre cette politique ?

Dans toutes les démocraties, la société civile joue un rôle moteur car elle permet aux citoyens de participer à la vie du pays à tous les niveaux et dans tous les domaines (sport, économie sociale, écologie et culture notamment). À travers les diverses associations, elle sert également de contrepoids face à la bureaucratie et à certains intérêts économiques.

En Algérie, il existe une société civile très active et très compétente ainsi qu'un mouvement associatif important avec des milliers d'associations. Je voudrais saluer leur action et dire que l'UE prend toute la mesure de son importance. L'UE, en collaboration avec les autorités algériennes, a décidé d'apporter son appui au développement de ces associations. Cela s'est traduit par la mise en place au début 2000 du programme ONG I dont ont bénéficié 76 organisations de la société civile activant dans des secteurs aussi variés que l'environnement, les droits des femmes, la protection de la jeunesse, ainsi que la culture et la défense du patrimoine.

Devant le succès de cette première expérience, il a été décidé en 2006 de continuer cet appui avec le programme ONG II mené en collaboration avec l'Agence de développement social (ADS). Doté d'une enveloppe financière de 10 millions d'euros (1 milliard de dinars), ONG II s'est fixé pour objectif d'apporter un appui d'envergure à la société civile algérienne. Il a ainsi permis de financer 131 projets associatifs sur 38 wilayas. Par ailleurs, ce programme a également permis à 300 responsables d'associations de bénéficier de formations.

Enfin, dans le cadre de la Politique de voisinage rénovée, une partie importante a été réservée au soutien à la société civile. Le soutien à la société civile est une partie importante de l'appui et du soutien de l'UE à l'Algérie et à ses citoyens, ce n'est pas un choix personnel et bien évidemment mon successeur, l'ambassadeur Marek Skolil, va poursuivre cet objectif qui est d'une importance primordiale.

Vous allez en Tunisie, comment appréhendez-vous votre nouvelle mission d'autant que le mouvement islamiste gouverne dans ce pays ?

Vous comprendrez qu'en ma qualité de futur chef de Délégation de l'UE en Tunisie, je suis soumise à un droit de réserve.

Mais je peux affirmer que l'UE respecte totalement le choix du peuple tunisien qui est souverain et qui décide seul sans aucune intervention étrangère du choix de son gouvernement. Le peuple tunisien a payé cher sa liberté, en versant son sang pour conquérir le droit de s'exprimer librement et de décider lui-même de son avenir. L'UE est aux côtés du peuple tunisien et de son gouvernement pour les soutenir dans cette phase délicate de transition.

Finalement, je voudrais vous remercier, votre journal et particulièrement son directeur M. Abrous pour tout le soutien qu'il m'a apporté durant mon mandat en Algérie.

Grâce à son écoute et son attitude ouverte, constructive et surtout impartiale, l'UE a réussi à être mieux comprise et entendue par l'opinion publique en Algérie. Je voudrais aussi féliciter la presse algérienne pour la qualité de son travail et son action en faveur des citoyens algériens et de la diversité de ses opinions.

Cette presse représente un bastion important pour la démocratie et la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Meziane Rabhi /Salim Tamani

Support	Liberté	Date	30 août 2012
Titre	Il sera opérationnel à partir du 1er septembre Le nouveau schéma du démantèlement tarifaire Algérie-UE		

L'Algérie a rétabli neuf contingents agricoles avec l'Union européenne (UE), sur les 36 contingents agricoles et agroalimentaires gelés unilatéralement par l'Algérie en 2010, pour soutenir essentiellement la filière lait, selon un document du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, cité par l'APS.

Le compromis obtenu sur le volet agricole en juillet 2011 a rétabli les contingents préférentiels pour trois positions tarifaires concernant les animaux vivants de l'espèce bovine reproducteurs de race pure, génisses pleines et vaches laitières. Le rétablissement de ces trois contingents a été motivé par la nouvelle politique de renouveau de l'économie agricole qui soutient le développement de la filière lait locale à travers notamment un grand effort d'importations de génisses pleines et de vaches laitières. Le rétablissement concerne, également, l'orge dont les importations sont nécessaires pour satisfaire les besoins en alimentation animale.

Les contingents rétablis portent aussi sur des produits comme le fromage à pâte molle non cuite ou pressée demi-cuite, les margarines non liquides et le sucre de canne ou de betterave. Pour les fromages importés, ils visent un marché de niche et n'entrent pas réellement en concurrence avec les produits locaux. "Ces importations doivent même être considérées comme une incitation à la diversification de la production locale et à une amélioration constante de sa qualité", relève-t-on.

Quant aux margarines non liquides, estime-t-on, les entreprises algériennes ont prouvé leur compétitivité et les importations restent peu importantes. Globalement l'accord conclu dernièrement prévoit l'annulation de 25 contingents tarifaires de produits agricoles accordés par l'Algérie à l'UE, l'abrogation des préférences tarifaires de deux produits agroalimentaires et la modification de deux autres contingents agricoles.

Quant au volet industriel, la révision du démantèlement tarifaire concerne deux listes de produits seulement (la deuxième et la troisième listes de l'accord), la première ayant été complètement démantelée dès le début de la mise en œuvre de l'accord en 2005. La demande algérienne concerne 1 058 positions tarifaires originaires de l'UE. 82 positions tarifaires, de la deuxième liste de l'accord vont bénéficier d'un rétablissement partiel de droits de douanes.

Leur démantèlement tarifaire a été décalé de quatre ans jusqu'en 2016.

Les principaux produits concernés dans cette catégorie sont les voitures et les pièces de rechange, les moteurs électriques, les transformateurs électriques, les groupes électrogènes, les piles et produits similaires, les chauffe-eau à gaz, poste téléphonique et centraux de commutation, les câbles électriques nus et isolés.

Dans la même liste, 185 autres lignes tarifaires bénéficieront d'un gel de droit de douane pour une période supplémentaire de deux ans ainsi que d'un autre délai de quatre ans pour être complètement démantelé en 2016.

Il s'agit notamment des appareils de coupure, de disjoncteurs, de boîtiers d'encastrement, d'interrupteurs, de lampes, de grues et chariots élévateurs, d'appareils de réfrigération-congélation-cuisinières, lave-vaisselle, chauffe-eau et du petit électroménager. Pour les produits de la liste 3 de l'accord d'association, 174 lignes tarifaires bénéficieront d'un rétablissement partiel de droit de douanes et d'un délai supplémentaire de 3 ans pour son démantèlement, qui sera reporté à 2020 au lieu de 2017.

Les produits concernés sont essentiellement les peintures et vernis, shampoings, articles de transport ou d'emballage en matière plastiques et carton, marbres céramiques, robinetterie et meuble en bois. Dans la même liste 617 lignes tarifaires seront concernées par un gel de droit de douane pour une période supplémentaire de 2012 à 2015 et d'un délai additionnel de 3 ans avant d'être totalement démantelée à 0% en 2020 au lieu de 2017.

Les principaux produits qui vont faire l'objet de ce gel sont les cosmétiques, le papier, les tissus, les vêtements, les chaussures, les tapis, la vaisselle, les climatiseurs, ordinateurs et produits audio. Le nouveau schéma sera opérationnel à partir du 1er septembre 2012.

Meziane Rabhi

Support	Liberté	Date	30 août 2012
Titre	Accord Algérie-UE Echec économique, succès politique !		

Faudrait-il donc considérer la remise en cause de l'accord d'association avec l'Union européenne en 2002 et entré en application en 2005 comme une victoire nationale ?

Sans être certains de bien traduire les termes des accords, nous pourrions résumer les effets attendus de cette convention à ceci : assurer, par le principe de réciprocité, des avantages tarifaires aux entreprises nationales capables d'exporter vers l'Europe ; inciter les entreprises européennes intéressées par le marché algérien à investir en Algérie et à s'impliquer dans des initiatives de partenariat avec les opérateurs locaux.

En déclarant, avant-hier, que “nous considérons que l'objectif assigné à ces négociations a été atteint et qu'il restait maintenant à valoriser cet acquis dans les politiques sectorielles, et particulièrement dans la stratégie de développement de l'entreprise algérienne”, Mustapha Benbada insinue que ce répit de trois ans pourrait suffire à la mise à niveau des entreprises algériennes et à porter la structure des échanges algéro-européens (hors hydrocarbures) à un niveau plus équilibré. Ce qui n'aurait pas pu se faire en quinze ans (2002-2017) pourrait donc se réaliser en dix-huit ans (en y ajoutant les trois années de sursis) !

Seraient-ce les “politiques sectorielles” et “les stratégies de développement d'entreprises, ou leurs défauts”, qui seraient en cause dans le sous-développement industriel ? Non, il paraît plutôt clair que c'est le rapport de l'État au marché qui piège le décollage industriel et managérial de l'entreprise. Un État qui ne sait pas s'il est régulateur ou opérateur, si l'entreprise est un instrument de développement ou un acteur politique, a fini par livrer le marché à l'informel et à l'invasion des produits de contrefaçon... et l'entreprise à la fantaisie de la bureaucratie.

S'agissant du second objectif de l'accord, là, non plus, le compte n'y est pas. Avec trois milliards et demi de dollars (dont un milliard dans les hydrocarbures) en cinq ans (2005-2009), on ne peut pas dire que ce fut la ruée des investissements européens en Algérie. Ensuite, la loi de finances complémentaire pour 2009 est venue définitivement décourager les velléités d'investissements étrangers, s'il en existait. De ce point de vue, l'accord est un échec en ce qu'il est contredit par l'état de l'environnement de l'investissement et le climat des affaires qui règne dans le pays.

On peut toujours invoquer la mauvaise volonté des dirigeants et entrepreneurs européens, mais il faudrait alors croire que les affaires sont l'expression d'états d'âme de décideurs. Ou on a signé un mauvais accord ou on a signé un accord qui ne peut s'appliquer dans l'état de notre développement et dans l'état de la politique et de l'organisation de notre économie. En clair, l'échec était prévisible pour ceux qui pouvaient anticiper la politique économique nationale.

À moins que ce ne fût point sa contribution au développement économique qui, à l'époque, avait motivé la recherche d'un tel accord. Et que cet accord fut voué à des objectifs strictement “politiques”. Ce qui nous éloigne des préoccupations de développement économique du pays. Certains régimes prospèrent en organisant l'échec du pays.

Mustapha Hammouche
musthammouche@yahoo.fr

Support	APS	Date	26 août 2012
Titre	Publication à Oran d'un annuaire économique et social		

La Chambre du commerce et de l'industrie de l'Oranie (CCIO) a publié dernièrement un premier annuaire économique et social au profit des opérateurs économiques et de ses adhérents.

Ce document, considéré comme "une référence pour les opérateurs locaux", permet de s'enquérir davantage des activités économiques et commerciales de la wilaya d'Oran et de favoriser les échanges afin de développer des actions commerciales et le secteur de la sous-traitance entre les entreprises privées ou publiques, selon le président de la Chambre, Rachid Fella dans un message.

La préface a été consacrée au wali dans cette publication illustrée de photos d'entreprises économiques et de sites historiques et qui constitue un moyen de communication s'ajoutant au site Web de la CCIO destiné aux adhérents, a souligné le directeur de la Chambre, Nouredine Benaissa.

Des pages ont été réservées pour mettre en avant les atouts économiques et commerciaux de la capitale de l'Ouest algérien, à l'image des infrastructures de base, des zones industrielles et des composants du tissu industriel de la wilaya constitué de petites et moyennes entreprises et de métiers d'artisanat, en plus de présentations des secteurs de la pêche, du transport et du tourisme.

Les opérateurs économiques trouvent dans ce document des numéros de téléphone et des adresses électroniques des entreprises activant dans 13 secteurs économiques. Les aspects géographiques, historiques et culturels et la croissance démographique de la ville d'Oran sont également abordés par les concepteurs de ce guide de 212 pages où est présenté un aperçu sur les différentes cultures et civilisations et étapes historiques de la capitale de l'Ouest du pays depuis sa création.

D'autre part, cet annuaire comprend les numéros de téléphone de diverses Chambres de commerce et d'industrie du pays et ceux d'associations professionnelles, de Directions de wilayas de divers secteurs et des ministères et ambassades en Algérie.

Support	APS	Date	27 août 2012
Titre	La 36e réunion du Conseil des Gouverneurs des banques centrales africaines jeudi à Alger		

Les réunions annuelles de l'Association des banques centrales africaines (ABCA) se tiendront mercredi et jeudi prochains à Alger, a annoncé lundi la Banque d'Algérie.

La 36ème réunion du Conseil des Gouverneurs des banques centrales africaines, membres de l'ABCA, est prévue jeudi, et sera précédée par le symposium des Gouverneurs, a indiqué la banque centrale dans un communiqué.

Les Gouverneurs (africains) tiendront cette année leur symposium sous le thème "défis pour les Banques Centrales Africaines face à la volatilité des mouvements des capitaux et des cours des matières premières", précise la même source. Plus de 30 banques centrales sur les 39 que compte l'ABCA ont confirmé leur participation à cette réunion, représentées pour l'essentiel par leur gouverneurs, précise la banque d'Algérie.

L'ABCA a été créée au terme de la première réunion des Gouverneurs des Banques centrales africaines, organisée en février 1965 à Addis Abeba, et ouverte à toutes les "BC" des pays membres de l'Union Africaine, dont elle est devenue un organe spécialisé.

Elle est investie, notamment, de la mission de "favoriser la coopération dans les domaines monétaire, bancaire et financier et de préparer la mise en place d'une monnaie unique et d'une banque centrale commune en Afrique à l'horizon 2021".

Support	APS	Date	27 août 2012
Titre	4e session du comité de pilotage du projet de partenariat Sidal-Novo Nordisk à Copenhague		



COPENHAGUE - La 4e session du comité de pilotage du projet de partenariat entre le groupe Sidal et les laboratoires Novo Nordisk pour la fabrication d'insuline en Algérie, se tiendra mardi à Copenhague (Danemark), a appris l'APS auprès des deux partenaires.

Les travaux du comité qui dureront du 28 au 30 août sous la supervision des responsables des laboratoires Novo Nordisk, société mère, en présence du président directeur général du groupe Sidal, Boumediène Derkaoui, et du président directeur général des laboratoires Novo Nordisk en Algérie, Jean Paul Digy.

Le comité a tenu trois réunions à Alger après la signature d'un partenariat par les deux PDG en avril 2012 à Alger. Entre autres missions du comité de pilotage, l'évaluation du projet et l'élaboration de programmes d'actions pour les deux prochaines années.

La 4e session du comité intervient en même temps que l'envoi par le groupe Sidal d'une équipe de 10 techniciens de l'usine de Constantine aux laboratoires (société mère) pour une formation de cinq jours.

L'insuline qui sera désormais fabriquée dans le cadre de ce partenariat sera commercialisée sur le marché algérien à partir de 2013 et portera la marque "Novo Nordisk Algérie". L'usine de Constantine devrait couvrir les besoins nationaux à hauteur de 25% à des prix abordables et contribuer ainsi à la réduction de la facture d'importation de médicaments.

Support	El Moudjahid	Date	29 août 2012
Titre	Commission onusienne des droits culturels et socio-économiques Session de formation sur les mécanismes d'action		

Les mécanismes d'action de la commission onusienne des droits culturels et socioéconomiques ont été au cœur de la 3e session de formation qui a débuté lundi à Alger.

Les mécanismes d'action de la commission onusienne des droits culturels et socioéconomiques ont été au cœur de la 3e session de formation qui a débuté lundi à Alger. La première séance de cette formation organisée par la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CNCPPDH) en collaboration avec l'Institut de Genève pour les droits de l'homme, a été consacrée à la définition des concepts et appellations dans le domaine des droits de l'homme, des principaux organes de l'ONU et de la position de l'Algérie pour ce qui est des accords sur les droits de l'homme.

Il sera également question, lors de cette session, du dispositif de fonctionnement des instances contractuelles pour une participation efficiente des établissements nationaux des droits de l'homme au sein de ces instances. Les participants auront à débattre des conventions et accords adoptés par l'Algérie dans le cadre de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des rapports internationaux présentés par l'Algérie à ces instances.

Dans une déclaration à l'APS, le directeur exécutif de l'Institut de Genève des droits de l'homme, M. Abdelkader Nezzar a indiqué que l'Algérie «ne dispose pas de cadre de formation en dépit de ses experts en charge des droits de l'homme» précisant qu'il entendait par cadre de formation le fait que l'encadreur ait bénéficié de plusieurs sessions de formation à même de permettre aux citoyens l'accès à l'information concernant les droits de l'homme.

Des représentants des ministères concernés par ce dossier, des journalistes et des représentants de la société civile sont concernés par cette formation en sus des membres de la CNCPPDH. Les ateliers de cette session seront encadrés par M. Azzouz Kardoune, expert au sein de la commission des droits culturels et socioéconomiques de l'ONU, assisté d'une équipe de l'Institut de Genève composée de M. Nezzar Abdelkader, Mme Mouna Tayeb, M. Boudjellal et Mme Fatma Zorha Seksaf.

La session de quatre jours portera sur l'examen du texte du «Pacte international des droits culturels et socioéconomiques» et permettra de s'enquérir du rôle du comité chargé du suivi du pacte par les Etats parties, de son règlement intérieur ainsi que des principes directeurs pour l'élaboration du rapport national.

Support	Liberté	Date	29 août 2012
Titre	Rencontre à Genève des dirigeants des grandes entreprises africaines Issad Rebrab prendra part au forum		

Issad Rebrab, président du groupe Cevital, participera au Forum des dirigeants des grandes entreprises africaines du 19 au 21 novembre à Genève.

Il sera le seul entrepreneur algérien à y participer aux côtés de 19 autres industriels de tout le continent africain, comme Mohamed El-Kettani, P-DG d'Attijariwafa Bank marocaine, Michel Spicer, vice-président de BLSA de l'Afrique du Sud, Jean-Louis Billon, P-DG de Sifca de la Côte d'Ivoire... Pour rappel, le forum est élaboré en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD) dont le président, D. Kaberuka, prendra part.

Il est organisé par le Groupe Jeune Afrique et la société Rainbow Unlimited. Durant cette rencontre, une série de conférences et d'ateliers sera consacrée aux enjeux du développement et aux défis auxquels sont confrontés aujourd'hui les chefs d'entreprise africains.

Il a pour objectif prioritaire d'accompagner le développement du secteur privé et de favoriser sa promotion à l'international.

Support	El Moudjahid	Date	30 août 2012
Titre	36e réunion du Conseil des Gouverneurs des banques centrales africaines La problématique des flux de capitaux internationaux en Afrique en débat		

La crise financière, de nature indéniablement mondiale, concerne aussi l'Afrique. Les marchés de capitaux sont étroitement interconnectés à travers le monde et, par conséquent, la stabilité financière intérieure des pays africains est indissociable de la stabilité financière internationale.



Mais la capacité à faire face à l'instabilité des flux de capitaux mondiaux, différent d'une région à une autre, d'où la relance du débat à ce sujet, notamment dans le cadre de la 36e réunion annuelle de l'Association des Banques centrales africaines (ABCA), dont les travaux se tiennent depuis hier, et deux jours durant, à Alger.

Les représentants des Banques centrales africaines présents à cette rencontre y participent avec un très grand intérêt, vu le contexte actuel. Le choix du thème du symposium portant sur les flux de capitaux internationaux en Afrique sied parfaitement à ce contexte. Le débat intègre les priorités des Banques centrales africaines et la nécessité de profiter de l'expérience de beaucoup d'experts dans ce domaine.

La situation que traverse de nombreux pays africains nécessite la mise en œuvre de politiques adaptées qui exigent des efforts colossaux tant des gouvernements que des pays et institutions, libres de mener les politiques monétaires qu'ils estiment appropriées. En fait, le moment est venu d'appliquer une vraie politique de développement qui réponde parfaitement à la mission des Banques centrales, lit-on en conclusion d'un note qui a été exposée sur un certain nombre de constats sur les flux de capitaux dirigés vers l'Afrique et les principaux facteurs sous-jacents, avec l'analyse des ripostes envisageables face à une instabilité accrue des flux des capitaux.

L'analyse présentée a traité de l'instabilité financière internationale qui s'est accentuée ces derniers temps en raison de la crise européenne et des risques politiques accrus dans certains pays africains, notamment d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, où le monde a vu s'ouvrir une ère exceptionnelle de transformation sociale et politique, qui modifiera sans doute le paysage politique mondial dans les années à venir. Tous ces événements sont autant de signes d'une plus grande volatilité.

Même chose pour les cours des matières premières, dont le fonctionnement des marchés est de plus en plus comparable à celui des marchés d'actifs, compte tenu du développement d'instruments financiers reposant sur des paniers de matières premières.

La crise économique mondiale actuelle a eu des incidences négatives sur les flux de capitaux vers l'Afrique, est-il souligné. Si les IDE constituent la composante la plus importante et stable des flux de capitaux internationaux vers l'Afrique, les entrées brutes de portefeuille sont relativement importantes, mais plus instable. Et si la politique macroéconomique constitue la première ligne de défense contre des flux massifs de capitaux et/ou leur interruption/inversion soudaine, d'autres mesures devraient, au besoin, être utilisées, est-il expliqué.

Les pays africains peuvent faire beaucoup pour améliorer leur riposte aux flux massifs de capitaux, en améliorant la collecte des données de la balance des paiements indispensables à la formulation de bonnes politiques, comme ils peuvent prendre des mesures favorisant l'expansion et le renforcement de leurs marchés financiers, est-il suggéré. Par ailleurs, le FMI continuera à fournir des conseils de politique économique et une assistance technique, tout en se tenant prêt à accroître ses concours financiers, le cas échéant, est-il rappelé.

Les gouverneurs (Africains) tiendront cette année leur symposium sur le thème "défis pour les Banques centrales africaines face à la volatilité des mouvements des capitaux et des cours des matières premières", précise la même source. Plus de 30 Banques centrales, sur les 39 que compte l'ABCA, ont confirmé leur participation à cette réunion, représentées pour l'essentiel par leurs gouverneurs, précise la Banque d'Algérie.

L'ABCA a été créée au terme de la première réunion des gouverneurs des Banques centrales africaines, organisée en février 1965 à Addis-Abeba, et ouverte à toutes les "BC" des pays membres de l'Union africaine, dont elle est devenue un organe spécialisé. Elle est investie, notamment, de la mission de "favoriser la coopération dans les domaines monétaire, bancaire et financier et de préparer la mise en place d'une monnaie unique et d'une Banque centrale commune en Afrique à l'horizon 2021".

Farid B.